



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT Année 2020

Révision

Indice : V0

Rédigé par : Benjamin ILIC

Date :

Ref doc :

REGIE DES EAUX DU PAYS DE FAYENCE

Maison de Pays

50 route de l'aérodrome - 83440 FAYENCE

Tél. 04 94 85 30 50 – Courrier électronique : eaux@cc-paysdefayence.fr

Site internet : www.cc-paysdefayence.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1 - LE SERVICE	4
1 1 - Présentation du territoire desservi	4
1 2 - Gouvernance	5
1 3 - Mode de gestion du service	6
1 4 - Estimation de la population desservie	6
1 5 - Nombre d'abonnés.....	7
1 6 - Faits marquants de l'exercice.....	7
1 7 - Chiffres clés	8
2 - L'EAU POTABLE.....	9
2 1 - Le patrimoine	9
2 1 1 - Captage et prélèvement	9
2 1 2 - Adduction d'eau brute.....	9
2 1 3 - Station / usine de traitement.....	9
2 1 4 - Ouvrage de stockage.....	10
2 1 5 - Conduites de distribution d'eau potable	10
2 2 - Caractérisation technique du service	10
2 2 1 - Eaux brutes	10
a - Prélèvement sur les ressources en eau	10
b - Achats d'eaux brutes.....	11
c - Vente d'eaux brutes.....	11
2 2 2 - Eaux traitées	11
a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	11
b - Production.....	11
c - Achats d'eaux traitées	11
d - Volumes vendus au cours de l'exercice.....	12
e - Autres volumes.....	12
f - Volume consommé autorisé	13
2 2 3 - Linéaire de réseaux.....	13
2 3 - Les indicateurs de performance	14
2 3 1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
2 3 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
2 3 3 - Indicateurs de performance du réseau	15
a - Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	16
d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
2 4 - Tarification de l'eau et recettes du service	17
2 4 1 - Modalités de tarification.....	17
2 4 1 - Facture d'eau type (D102.0)	17
2 4 2 - Recettes	19
2 5 - Financement des investissements.....	19
2 5 1 - Montants financiers	19
2 5 2 - État de la dette du service	20
2 5 3 - Taux d'épargne brut.....	20
2 5 4 - Amortissements.....	20
2 5 5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	21
2 5 6 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
2 6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
2 6 1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22
3 1 - Le patrimoine	22
3 1 1 - Réseau de collecte des eaux usées	22
3 1 2 - Epuration et traitement des boues	22
3 2 - Caractérisation technique du service	23
3 2 1 - Volumes facturés	23
3 2 2 - Détail des imports et exports d'effluents.....	23
3 2 3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	23
3 2 4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	23
3 2 5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées	24
3 2 6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	25
a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	25
b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	25

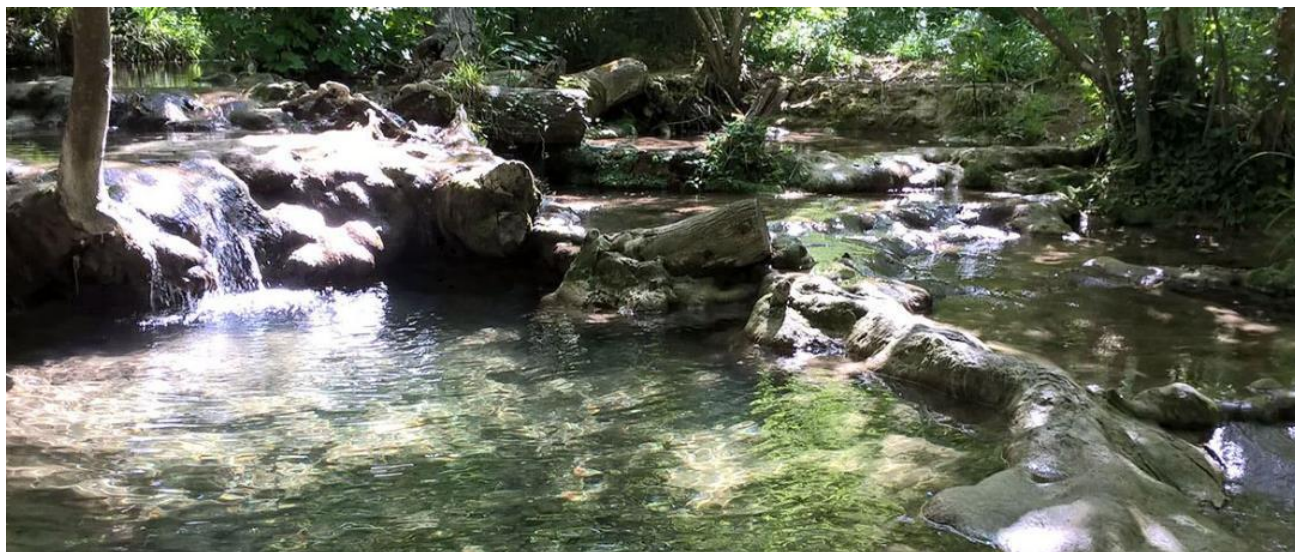
3 3 - Les indicateurs de performance	25
3 3 1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	25
3 3 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	26
3 3 3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	26
3 3 4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	26
3 3 5 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	26
3 3 6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	27
3 4 - Tarification de l'eau et recettes du service	27
3 4 1 - Modalités de tarification	27
3 4 2 - Facture d'eau type (D204.0)	28
3 4 3 - Recettes	30
3 5 - Financement des investissements	30
3 5 1 - Montants financiers	30
3 5 2 - État de la dette du service	31
3 5 3 - Taux d'épargne brut	31
3 5 4 - Amortissements	31
3 5 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	32
3 5 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	32
3 6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	32
3 6 1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	32
4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	33
4 1 - Prestations assurées par le SPANC	33
4 2 - Caractérisation technique du service	33
4 2 1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	33
4 3 - Indicateurs de performance	34
4 3 1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	34
4 4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service	34
4 4 1 - Modalités de tarification	34
4 4 2 - Recettes	35
4 5 - Financement des investissements	35
4 5 1 - Montants financiers des travaux réalisés	35
4 5 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	35
4 5 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	35
5 - L'IRRIGATION	36
5 1 - Le patrimoine	36
5 2 - Les abonnés	36
5 3 - Caractérisation technique du service	37
5 3 1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution	37
5 3 2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole	37
5 3 3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux de la Siagnole	38
5 3 4 - Structure tarifaire et prix de l'eau	38

1 - LE SERVICE

1 1 - Présentation du territoire desservi

Le territoire du Pays de Fayence regroupe neuf communes à l'est du département du Var, à la limite ouest du département des Alpes-Maritimes. Ce territoire, avec son relief, ses forêts, sa plaine et ses villages perchés constitue une entité géographiquement bien définie, située entre le massif de l'Estérel et les pré-Alpes du sud.

Les conditions géologiques et topographiques du Pays de Fayence sont favorables à la présence d'un grand nombre de cours d'eau et plans d'eau d'importance variable. Un réseau hydrographique dense irrigue le territoire mais celui-ci est très dépendant des changements saisonniers.



L'un de ses principaux sur le territoire, la Siagnole (parfois appelée Siagne de Mons), s'écoule pour partie dans des gorges présentant une végétation riche et des formations de tufs et travertins. Largement exploitées pour l'alimentation en eau potable du territoire et du littoral, notamment par le biais d'un aqueduc datant de l'époque romaine, elle constitue la principale ressource d'approvisionnement en eau potable du territoire.



1 2 - Gouvernance

La nécessité d'une plus grande participation des citoyens-usagers à la gestion de leurs collectivités est apparue indispensable pour rapprocher les élus de leurs administrés, et ainsi rendre les projets de territoire et les services publics plus efficaces et adaptés à leurs attentes et à leurs besoins.



Pour ce faire la Régie des Eaux du Pays de Fayence a souhaité impliquer ses usagers dans son administration en ouvrant 6 sièges au sein de son conseil d'exploitation ainsi constitué :

- 9 sièges aux élus de Communauté de Commune
- 1 siège au représentant du personnel de la structure
- 1 siège à l'association des usagers de l'eau
- 2 sièges aux associations d'agriculteurs du Pays de Fayence
- 2 sièges aux « personnes qualifiées », reconnues pour leur expertise dans un domaine de l'eau

1 3 - Mode de gestion du service

Comme les usagers, les élus du territoire sont attachés à cette gestion publique et locale des services d'eau potable et d'assainissement qui existe aujourd'hui sur la quasi-totalité du territoire et qui a fait ses preuves.

L'objectif qu'ils se sont fixés est de continuer à assurer la gestion des ressources présentes sur le territoire de la C.C.P.F. de manière publique, locale et durable pour garantir à leurs administrés une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix maîtrisé.

Pour cela, une régie des eaux communautaire est créée depuis le 1er janvier 2020. Cette entité, pilotée par les élus du territoire, réunit les agents issus des communes ; elle s'appuie sur leur expérience et leur connaissance du terrain.

Ses objectifs :

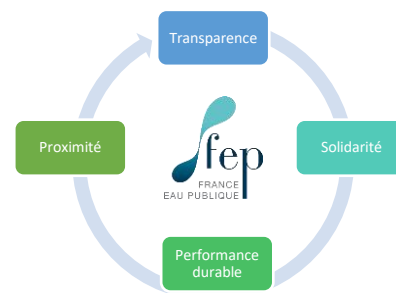
- Garantir à tous l'accès à une eau de qualité
- Placer l'eau au cœur des politiques publiques locales
- Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par les citoyens

Ses valeurs :

- Transparence
- Solidarité
- Performance durable et efficace
- Proximité et implication des parties prenantes

Ses missions :

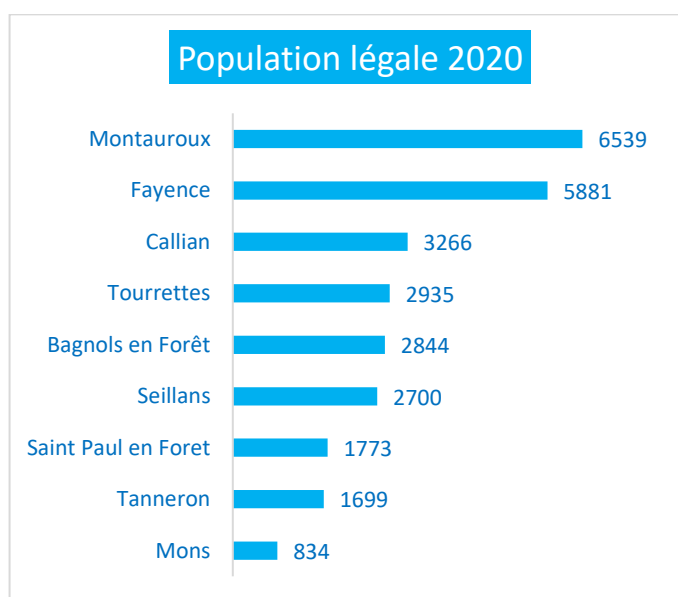
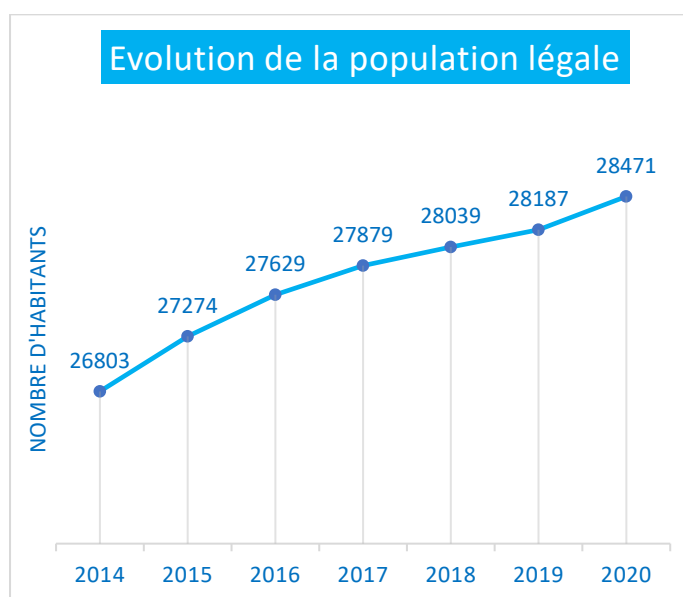
- Production d'eau destinée à la consommation humaine
- Distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Irrigation agricole



1 4 - Estimation de la population desservie

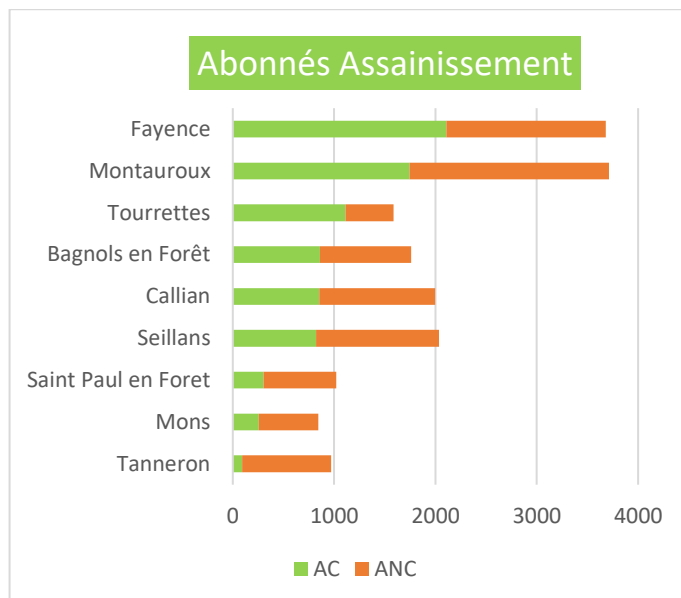
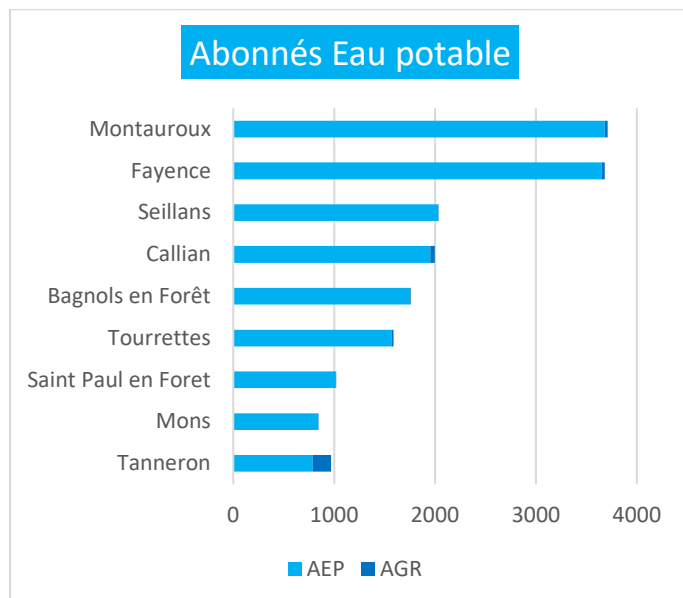
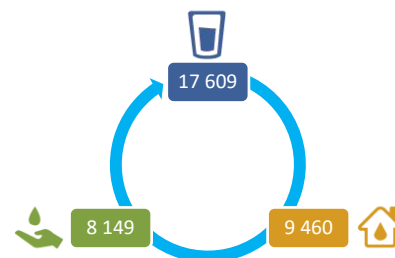
Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Au 31 décembre 2020, la population sur le territoire de la CCPF est de 28 471 habitants (chiffre INSEE).



1 5 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1 6 - Faits marquants de l'exercice

01/2020	•Prise de compétence •Election du Conseil d'exploitation
03/2020	•Vote du budget primitif •Activation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) COVID 19
05/2020	•Réception chemisage diverses rue du village de Bagnols •Facturation hiver / Ouverture du portail abonné de Bagnols, St Paul, Tanneron, les Estérets
06/2020	•Restitution phase 1 des schémas directeurs •Retrait de 3 bouteilles de chlore du réservoir du Puits de Montauroux
07/2020	•Renouvellement du conseil communautaire et du conseil d'exploitation •Réception réhabilitation vieille ville de Fayence (Tranche Ferme)
09/2020	•Réception réseau d'eau potable chemin des Crêtes à Bagnols •Réception travaux de rénovation Station d'épuration de Tourrettes
10/2020	•Facturation été
11/2020	•Reprise de l'exploitation des canaux de la Siagnole
12/2020	•Réception travaux AEP chemin de Combelongues à Seillans •Travaux d'urgence Station d'épuration des Estérets du Lac

1 7 - Chiffres clés

Eau potable

Nombre d'abonnés	17609 ab
Nombre d'habitants desservis	28471 hab
Linéaire de réseau hors branchements	524,55 km
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100,0 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	99,0 %
Rendement du réseau de distribution	72,9 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0 %
Volume produit	5 086 554 m ³
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	23 ouvrages de production
Fourchette de tarifs	De 1.45 à 2.5 €/m ³

Assainissement collectif

Nombre d'abonnés	8149 ab
Nombre d'habitants desservis	13176 hab
Linéaire de réseau hors branchements	149,71 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	68 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	243,3 tMS
Volume facturé	1°233 671 m ³
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	10 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	1800 EH
Fourchette de tarifs	De 0.73 à 1.58 €/m ³

Assainissement non collectif

Nombre d'habitants desservis	15295 hab
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	9460 installations
Tarif du contrôle de l'ANC	125,00 €
Modes de gestion	Régie autonome

Nombre de fuite	Années	
Commune		2020
Bagnols en Forêt		5
Callian		6
Fayence		11
Mons		3
Montauroux		25
Saint Paul en Foret		4
Seillans		8
Tanneron		3
Tourrettes		21
Total général		86

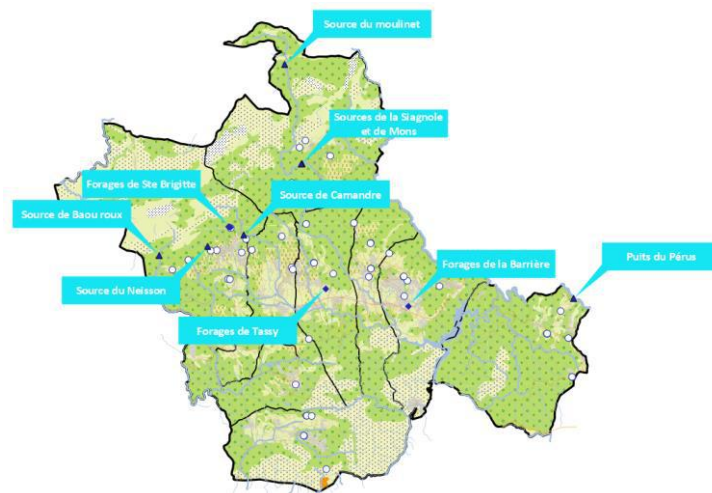
2 - L'EAU POTABLE

2 1 - Le patrimoine

Pour permettre de remplir ses deux missions principales (production et distribution), le service est composé de différents ouvrages :

2 1 1 - Captage et prélèvement

Les eaux distribuées sur le territoire du pays de Fayence proviennent des nappes profondes du plateau de Canjuers (Baou roux, Neïsson, Cammandre, Ste Brigitte, Moulinet, Siagnole) et de la plaine de Fayence (Tassy et Barrière) ainsi que de la nappe alluviale de la Siagne (Pérus).

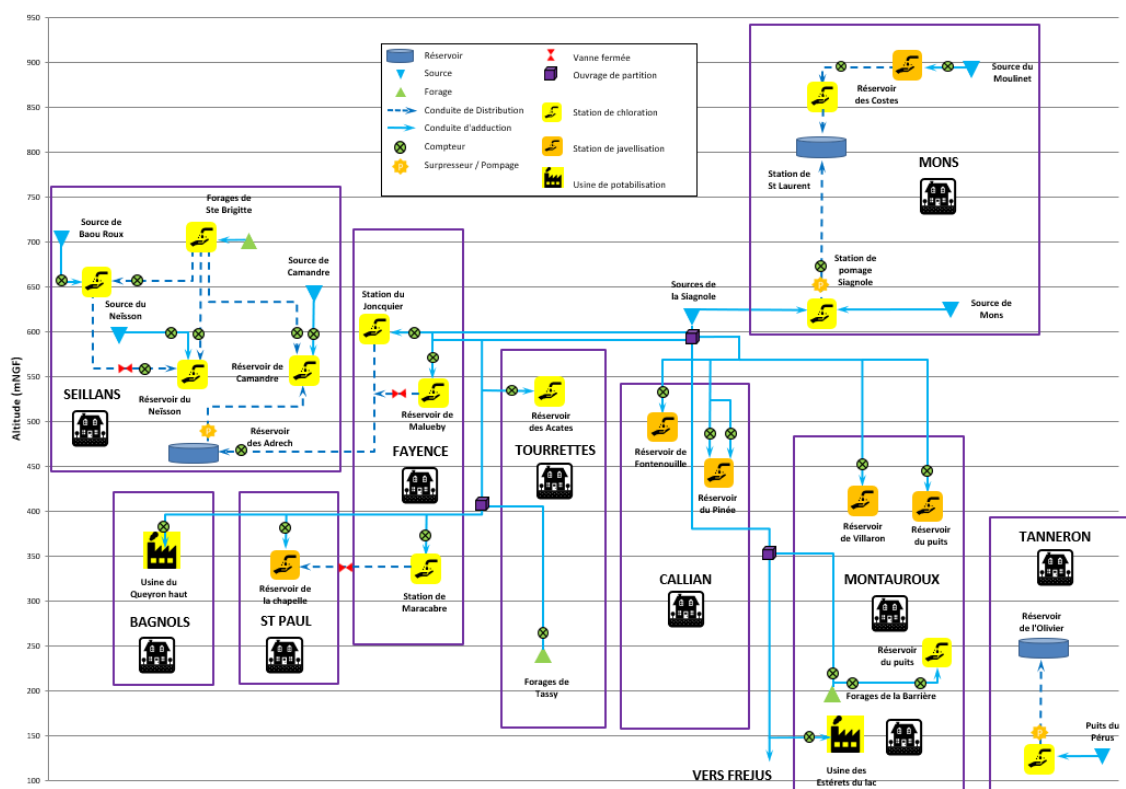


2 1 2 - Adduction d'eau brute

Le réseau d'adduction est principalement constitué par les canaux de la Siagnole qui serpentent de Mons à Fréjus sur près de 100 km.

2 1 3 - Station / usine de traitement

Pour chacune des Unités de Distribution d'eau potable (UDi), un traitement est réalisé pour rendre l'eau propre à la consommation humaine. Le service compte, 12 stations de chloration, 6 stations de javellisation et une usine de traitement (Estérêts du lac). L'usine de potabilisation de Bagnols en forêt est exploitée par le Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE) et n'entre pas dans le patrimoine de la REPF.



2 1 4 - Ouvrage de stockage



38 réservoirs
répartis sur l'ensemble du
territoire stockent
8900 m³ d'eau.

2 1 5 - Conduites de distribution d'eau potable

524,55 km

de réseaux de distribution
acheminent l'eau potable
jusqu'aux robinets des
usagers



2 2 - Caractérisation technique du service

2 2 1 - Eaux brutes

Le service public d'eau potable a prélevé 5 516 954 m³ pour l'exercice 2020 (5 086 554 m³ pour l'exercice 2019), soit une augmentation de 8.5 %. L'intégralité des eaux prélevées sont souterraines.

a - Prélèvement sur les ressources en eau

Ressources	Volumes prélevés 2020
Siagnole	4 254 459
Siagne (Pérus)	611 748
Neisson	198 921
Barrière 1	145 776
Moulinet	100 420
Source Mons	76 865
Baou roux	67 852
Ste Brigitte	32 385
Camandre	28 450
Tassy 2	78
Barrière 2	0
Total général	5 516 954

NOTA : Les quantités présentées ci-dessus ne prennent pas en compte les volumes exportés vers les Adrets de l'Estérel, Saint Jean de Cannes et Saint Raphaël (4 467 384 m³). Les quantités destinées à l'irrigation sont traitées dans le chapitre « IRRIGATION ».

b - Achats d'eaux brutes

Le tableau précédant fait la synthèse des prélèvements annuels. Il est à noter que jusqu'au 01/11/2020, l'eau était achetée à la SEM E2S.

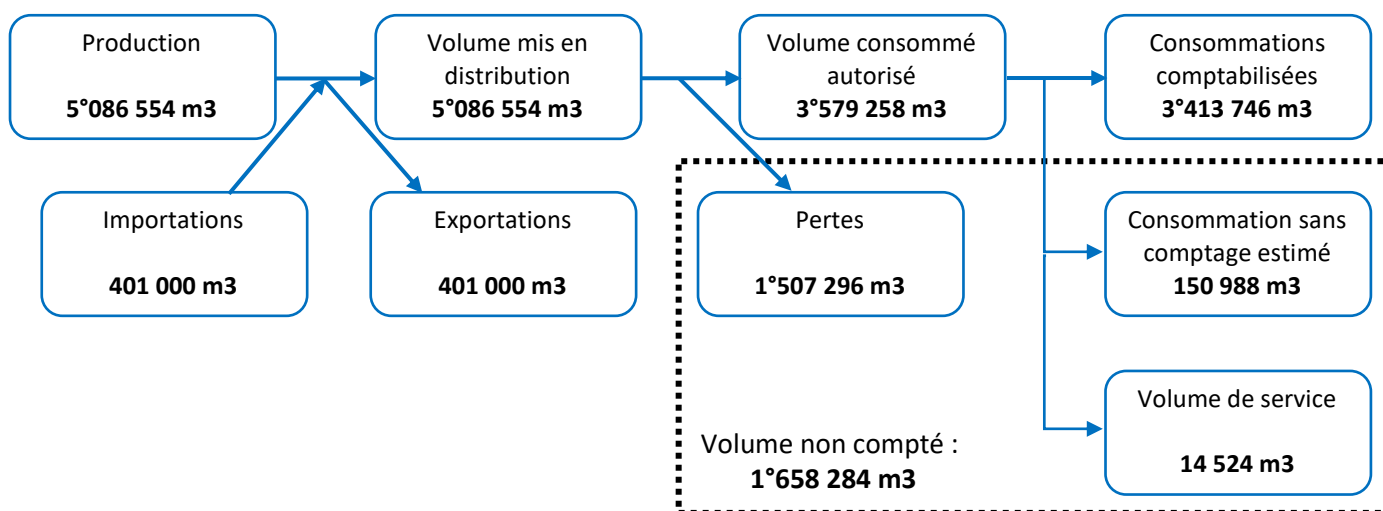
c - Vente d'eaux brutes

Comme indiqué précédemment, une partie de la production d'eau est vendue au SEVE :

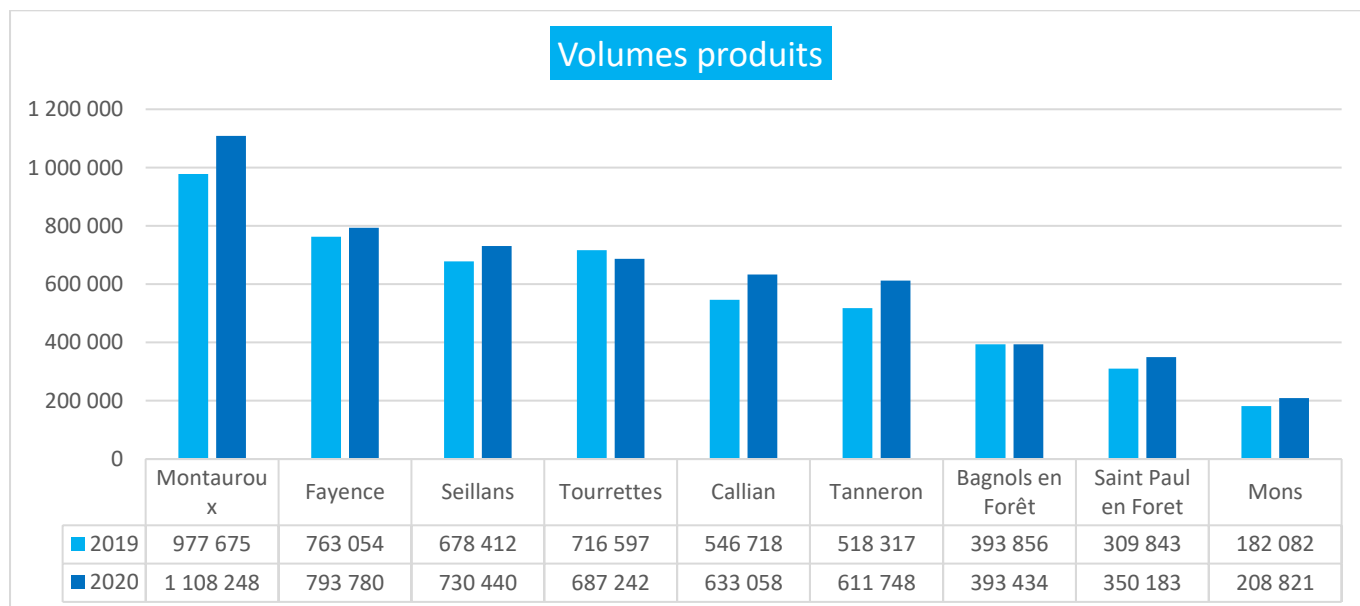
- 4°467 384 m3 pour les Adrets de l'Estérel, Fréjus et Saint Raphaël
- 393 434 m3 pour la commune de Bagnols en Forêt

2 2 2 - Eaux traitées

a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable



b - Production

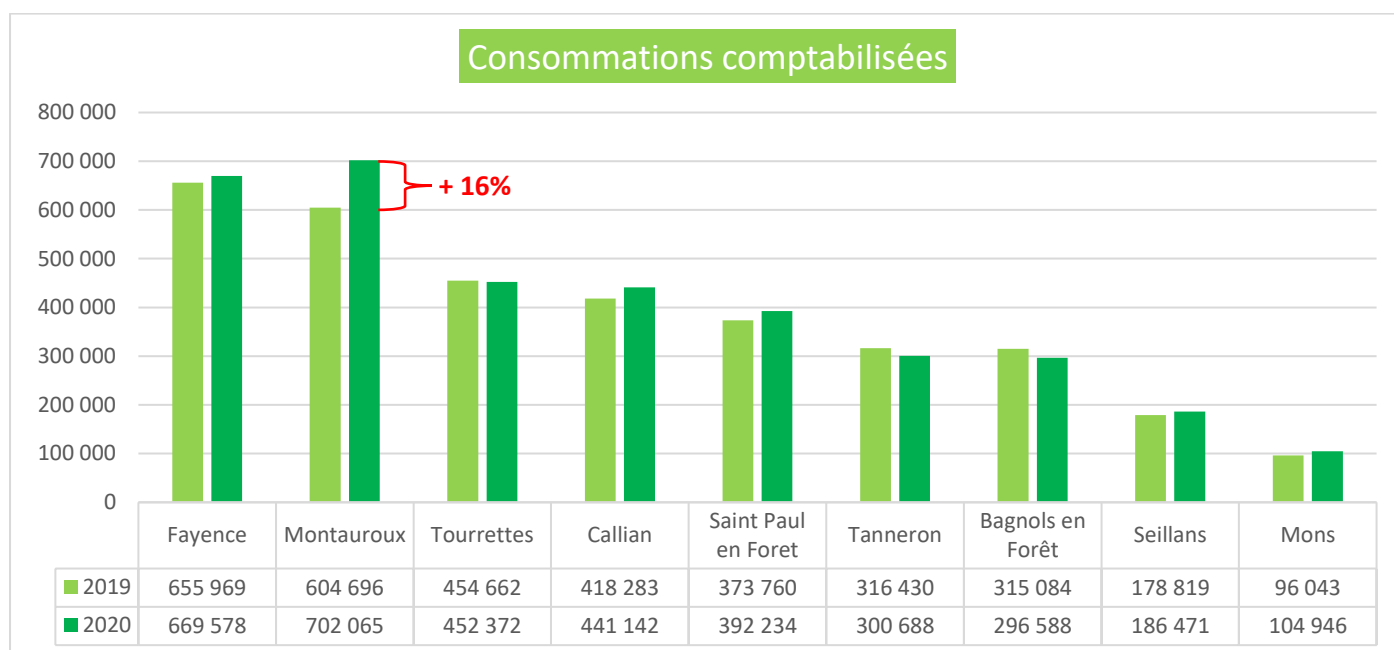


c - Achats d'eaux traitées

Sur les 401 000 m3 d'eaux traitées achetées par la REPF, 393 434 m3 (393 856 m3 en 2019) l'ont été au SEVE qui a pour mission le traitement de l'intégralité des consommations de Bagnols en Forêt. Le reliquat (7144 m3) correspond à la consommation d'abonnés de Fayence sur le réseau de Seillans.

d - Volumes vendus au cours de l'exercice

Le service public d'eau potable a vendu 3°546 084 m3 pour l'exercice 2020 (3°413 746 m3 pour l'exercice 2019), soit une augmentation de 3.9 %.



Cette augmentation est principalement liée au travail de mise à jour du parc compteur de Montauroux.

e - Autres volumes

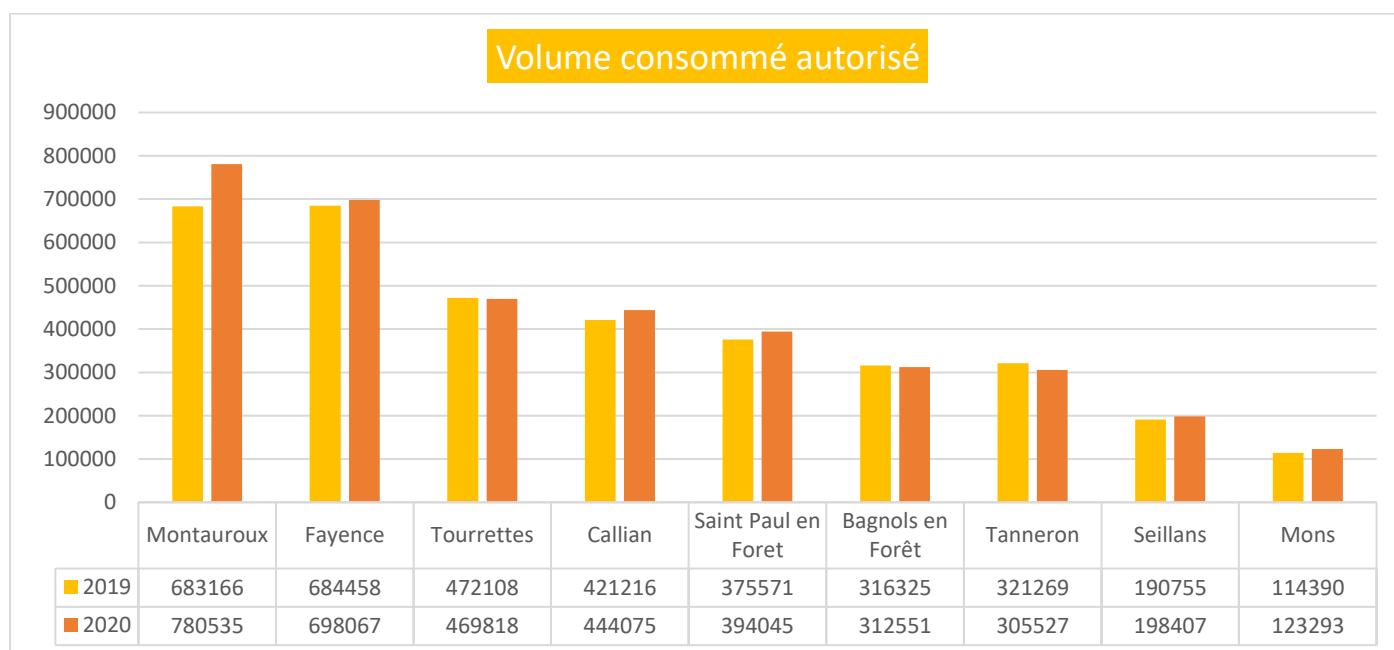
Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les essais des SDIS, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc.

Communes	Autres volumes			
	de service		Sans comptage	
	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	625	15 347	616	616
Callian	1 625	1 625	1308	1308
Fayence	1 503	1 503	26986	26986
Mons	1 385	1 385	16962	16962
Montauroux	3 327	3 327	75143	75143
Saint Paul en Forêt	985	985	826	826
Seillans	1 265	1 265	10671	10671
Tanneron	1 865	1 865	2974	2974
Tourrettes	1 944	1 944	15502	15502
Total général	14 524	29 246	150 988	150 988

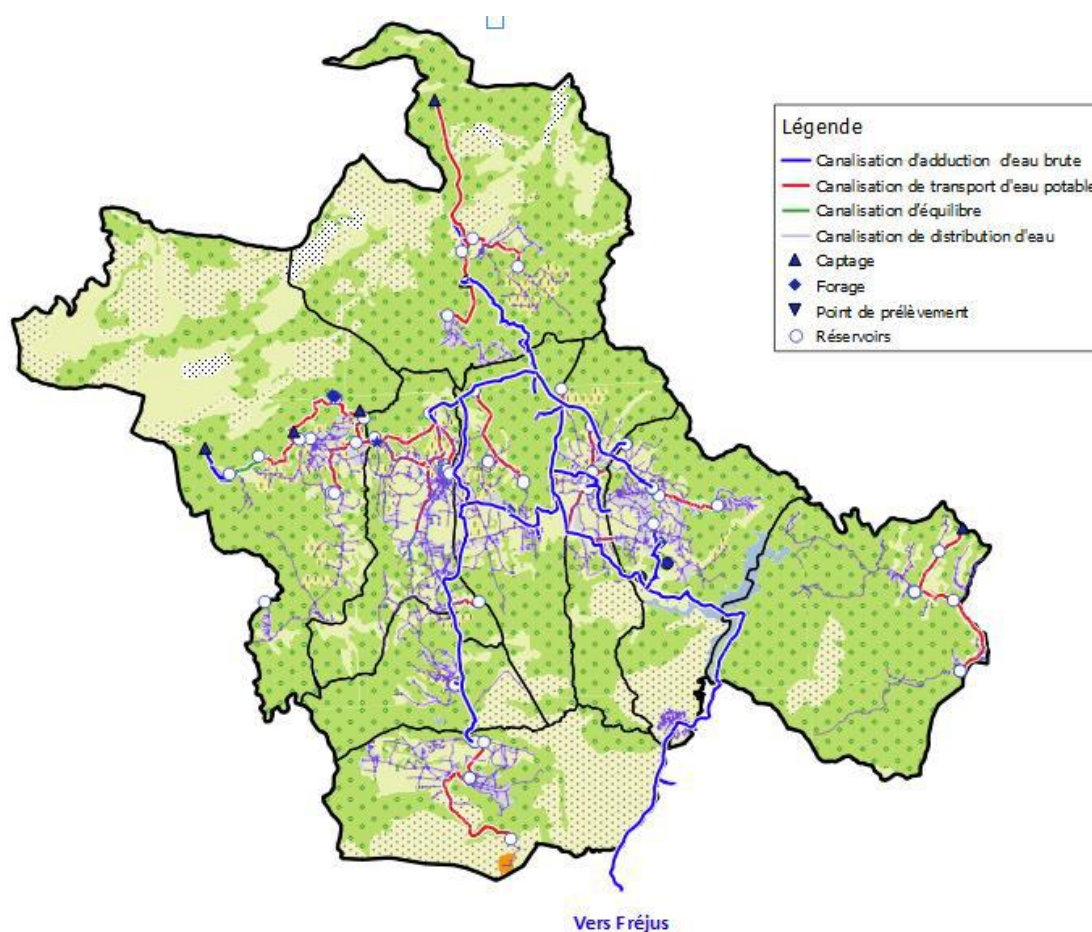
f - Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des Consommations comptabilisées domestiques, des volumes de service et des volumes sans comptage.



2 2 3 - Linéaire de réseaux

Le réseau est constitué de 520.55 km de canalisation de distribution / transport d'eau potable et de 106.00 km de canalisation d'adduction d'eau brute dont (102 km constitue le service du canal de la Siagnole).



2 3 - Les indicateurs de performance

2 3 1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau) et les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

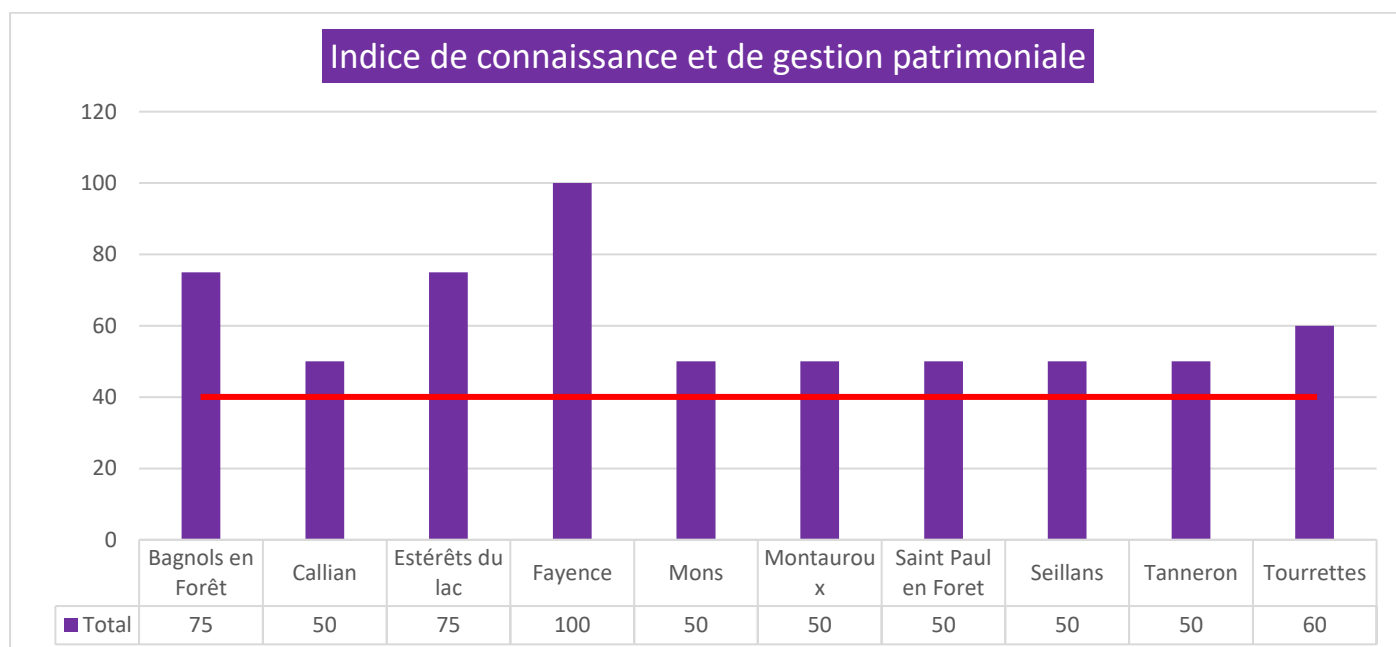
Commune	Analyses Bactériologiques	Analyses Physico chimique	Taux de conformité bactériologique	Taux de conformité Physico chimique
Bagnols en Forêt	11	11	100	100
Callian	14	14	100	100
Fayence	25	25	100	96
Mons	18	18	100	100
Montauroux	42	43	100	100
Saint Paul en Foret	12	12	100	100
Seillans	33	33	100	100
Tanneron	11	11	100	100
Tourrettes	15	15	100	93
Total général	181	182	100	99

2 non-conformités physico chimiques sur Fayence et Tourrettes concernant le paramètre turbidité et font suite aux événements pluvieux du mois d'octobre.

2 3 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.



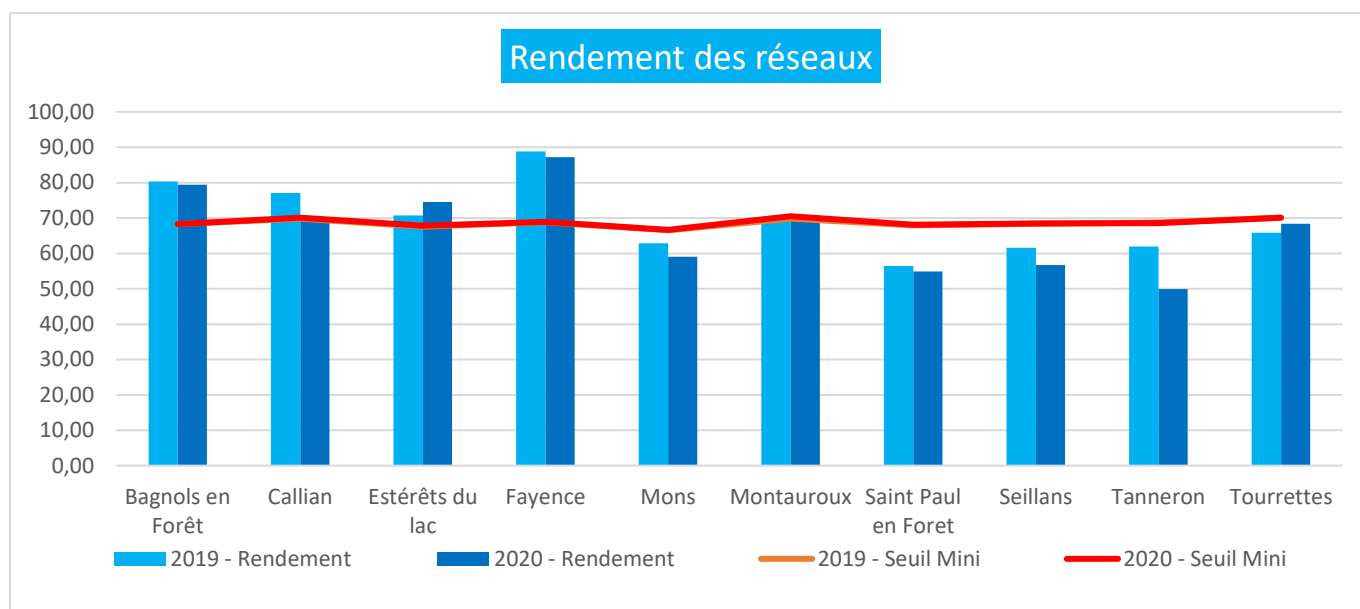
Cet indice de connaissance, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation.

2 3 3 - Indicateurs de performance du réseau

a - Rendement du réseau de distribution (P104.3)

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

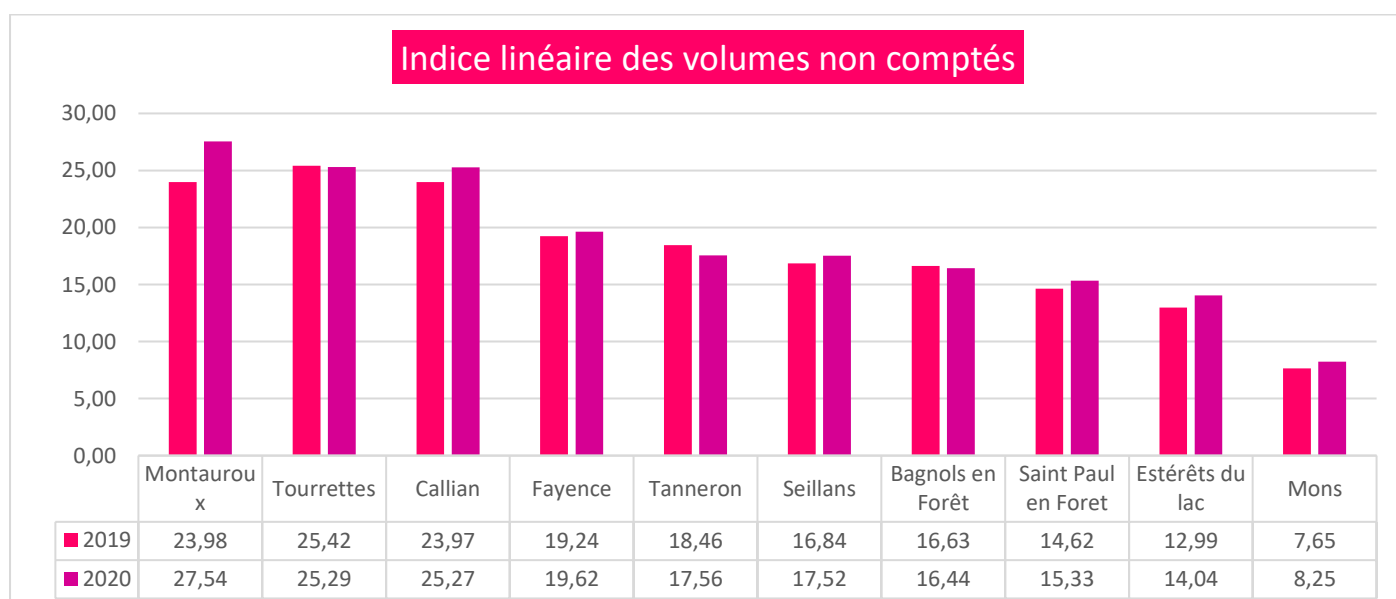
Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement (en rouge sur le graphique), au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.



Pour les communes en dessous du seuil minimum un plan d'action doit être arrêté par l'assemblée délibérante. Pour les communes de Seillans et Tanneron la redevance prélèvement exigée par l'Agence de l'eau a été doublée au motif d'absence dudit plan. Le programme de travaux qui sera approuvé dans le cadre du schéma directeur d'eau potable vaut « plan d'action ».

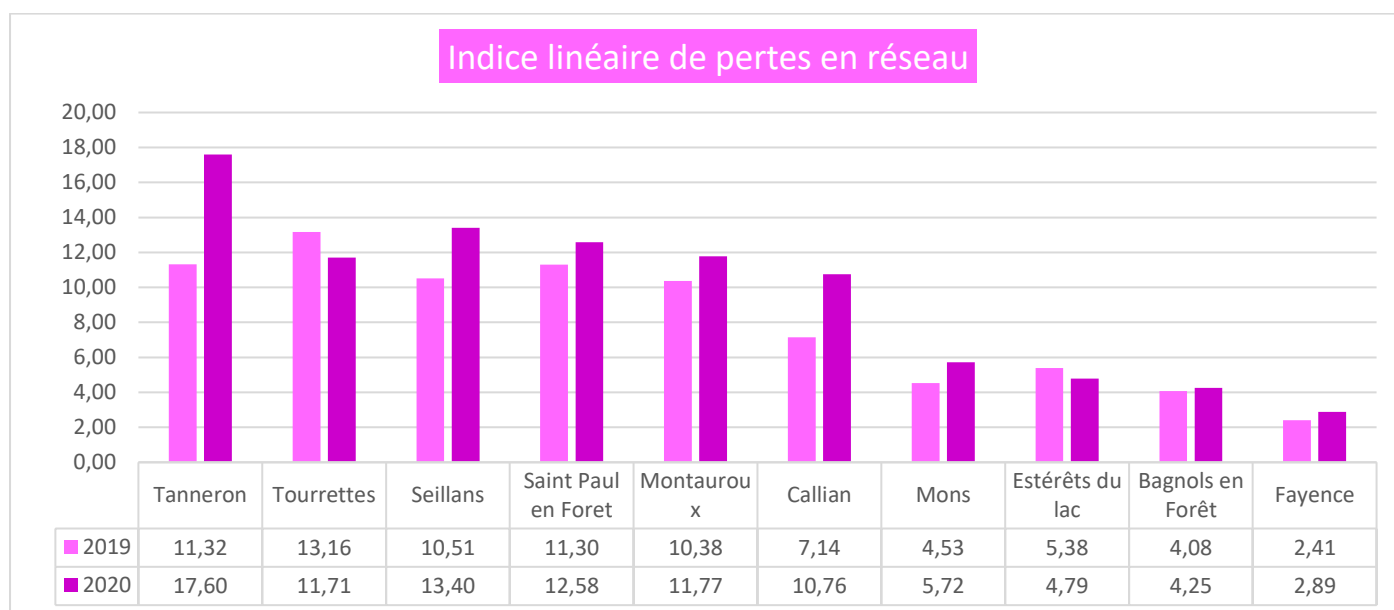
b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.



c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.



d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. La période à prendre en compte comprend l'année de l'exercice et les quatre années précédentes.

Communes	Taux de renouvellement des réseaux
Bagnols en Forêt	0,53
Callian	0,00
Fayence	0,31
Mons	0,00
Montauroux	0,00
Saint Paul en Forêt	0,00
Seillans	0,85
Tanneron	0,00
Tourrettes	0,00
Total général	0,16

NOTA : Les communes dont le taux est à 0.00 % n'ont pas été calculées car le linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années n'est pas connu.

2 4 - Tarification de l'eau et recettes du service

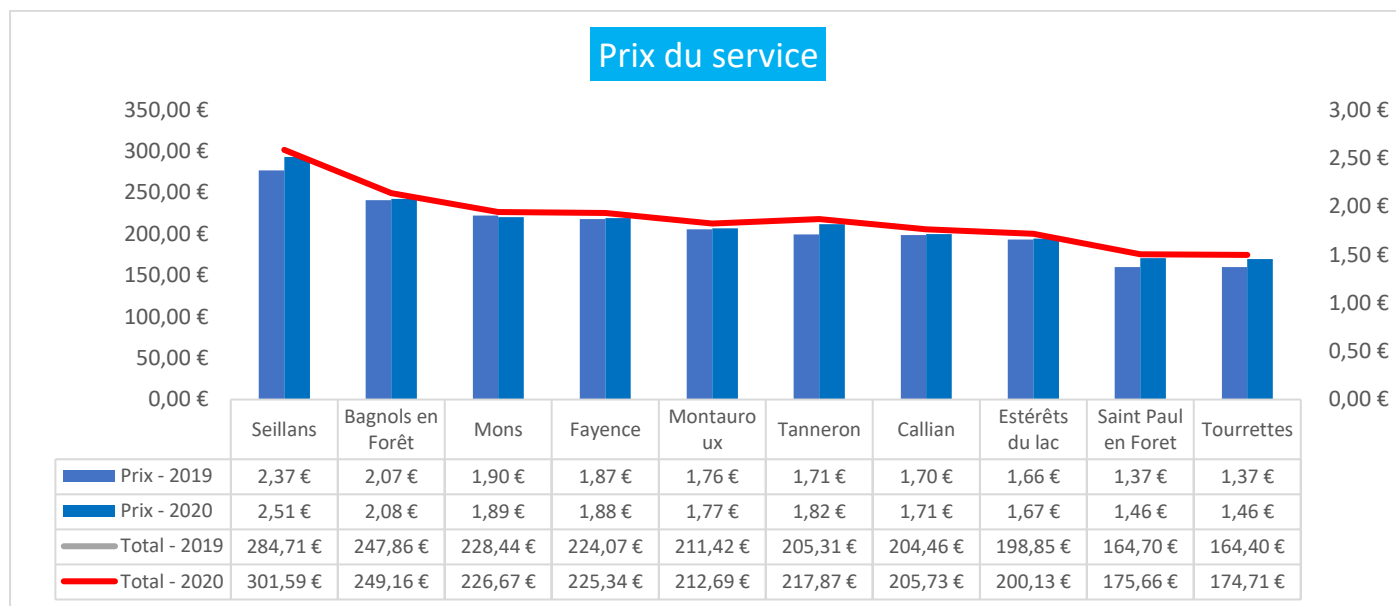
2 4 1 - Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Callian	Binôme saisonnier	Février / Juin / Octobre	Mars / Juillet / Novembre
Fayence	Binôme saisonnier par tranche	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme par tranche	Octobre	Novembre
Estérêts du lac	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Montauroux	Binôme saisonnier	Mai / Octobre	Juin / Novembre
Saint Paul en Foret	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme saisonnier	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme par tranche	Octobre	Janvier / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mars / Octobre	Avril / Novembre

2 4 1 - Facture d'eau type (D102.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2020 pour l'année 2019 et au 01/01/2021 pour 2020.



Conformément au pacte de transfert, les tarifs ont été maintenus pour l'année 2020. Toutefois quelques ajustements des taux de TVA ont été opérés.

Eau potable 📍 : Saint Paul en forêt, Tanneron, Seillans, Tourrettes à 0,0% en 2019 et 5,5% en 2020

Décomposition des prix unitaires :

Communes	Part collectivité						Part délégataire				Taxes et redevances			
	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3*		Tarif de 61 à 120 m3*		Tarif délégataire		TVA		Redevance prélèvement		Redevance pollution	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	24,97 €	24,97 €	0,8000 €	1,3940 €	0,8000 €	1,3940 €	0,5937 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0860 €	0,0860 €	0,27 €	0,28 €
Callian	26,40 €	26,40 €	0,8000 €	0,8000 €	1,4500 €	1,4500 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Estérêts du lac	22,30 €	22,30 €	0,7170 €	1,1150 €	0,7170 €	1,1150 €	0,3979 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	0,7440 €	0,7440 €	1,3000 €	1,3000 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0520 €	0,0520 €	0,27 €	0,28 €
Mons	61,25 €	61,25 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0240 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	0,7500 €	0,7500 €	1,6500 €	1,6500 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Saint Paul en Foret	28,00 €	28,00 €	0,7600 €	0,7600 €	0,8100 €	0,8100 €	0,0000 €	0,0000 €	0	5,5	0,0800 €	0,0850 €	0,27 €	0,28 €
Seillans	86,81 €	86,76 €	0,8400 €	0,8400 €	1,7100 €	1,7100 €	0,0000 €	0,0000 €	0	5,5	0,1042 €	0,1042 €	0,27 €	0,28 €
Tanneron	76,91 €	76,91 €	0,8000 €	0,8000 €	0,8000 €	0,8000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €
Tourrettes	42,00 €	42,00 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,0000 €	0,0000 €	0	5,5	0,0000 €	0,0000 €	0,27 €	0,28 €

* : Les tranches tarifaire de la commune de Saint Paul en Forêt sont de : 0 à 50 m3 et 51 à 120 m3

Décomposition d'une facture 120 m3

Commune	Part collectivité						Part délégataire				Taxes et redevances					
	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total délégataire		Prélèvement		Pollution		TVA		Total T & R	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	96,00 €	167,28 €	120,97 €	192,25 €	71,24 €	0,00 €	10,32 €	10,32 €	32,40 €	33,60 €	12,92 €	12,99 €	55,64 €	56,91 €	96,00 €	167,28 €
Callian	135,00 €	135,00 €	161,40 €	161,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	10,66 €	10,73 €	43,06 €	44,33 €	135,00 €	135,00 €
Estérêts du lac	86,04 €	133,80 €	108,34 €	156,10 €	47,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	10,37 €	10,43 €	42,77 €	44,03 €	86,04 €	133,80 €
Fayence	122,64 €	122,64 €	173,75 €	173,75 €	0,00 €	0,00 €	6,24 €	6,24 €	32,40 €	33,60 €	11,68 €	11,75 €	50,32 €	51,59 €	122,64 €	122,64 €
Mons	120,00 €	120,00 €	181,25 €	181,25 €	0,00 €	0,00 €	2,88 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	11,91 €	11,82 €	47,19 €	45,42 €	120,00 €	120,00 €
Montauroux	144,00 €	144,00 €	168,00 €	168,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	11,02 €	11,09 €	43,42 €	44,69 €	144,00 €	144,00 €
Saint Paul en Foret	94,70 €	94,70 €	122,70 €	122,70 €	0,00 €	0,00 €	9,60 €	10,20 €	32,40 €	33,60 €	0,00 €	9,16 €	42,00 €	52,96 €	94,70 €	94,70 €
Seillans	153,00 €	153,00 €	239,81 €	239,76 €	0,00 €	0,00 €	12,50 €	12,50 €	32,40 €	33,60 €	0,00 €	15,72 €	44,90 €	61,83 €	153,00 €	153,00 €
Tanneron	96,00 €	96,00 €	172,91 €	172,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	0,00 €	11,36 €	32,40 €	44,96 €	96,00 €	96,00 €
Tourrettes	90,00 €	90,00 €	132,00 €	132,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32,40 €	33,60 €	0,00 €	9,11 €	32,40 €	42,71 €	90,00 €	90,00 €

2 4 2 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Pollution	Dont Prélèvement	Vente en gros	Régularisation vente d'eau	Total recette
Bagnols en Forêt	566 257,52 €	40 194,00 €	80 349,00 €	25 506,00 €	0,00 €	-8 578,52 €	557 679,00 €
Callian	618 008,00 €	51 748,00 €	111 776,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	618 008,00 €
Fayence	1 084 356,70 €	202 361,00 €	156 883,00 €	33 112,00 €	0,00 €	-23 169,70 €	1 061 187,00 €
Mons	229 581,00 €	51 459,00 €	28 252,00 €	2 519,00 €	0,00 €	0,00 €	229 581,00 €
Montauroux	1 085 391,46 €	91 827,00 €	198 467,00 €	0,00 €	0,00 €	-130,46 €	1 085 261,00 €
Saint Paul en Foret	249 325,34 €	22 196,00 €	50 679,00 €	14 925,00 €	0,00 €	-6 145,34 €	243 180,00 €
Seillans	737 929,61 €	169 930,00 €	95 695,00 €	37 205,00 €	0,00 €	-2 893,61 €	735 036,00 €
Tanneron	413 854,49 €	103 369,00 €	56 393,00 €	0,00 €	0,00 €	-12 667,49 €	401 187,00 €
Tourrettes	604 137,00 €	158 320,00 €	114 846,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	604 137,00 €
Total général	5 588 841,11 €	891 404,00 €	893 340,00 €	113 267,00 €	0,00 €	-53 585,11 €	5 535 256,00 €

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autres prestations de service	Autres recettes	Contribution exceptionnelle
Bagnols en Forêt	22 126,86 €	285,00 €	0,00 €	333 494,83 €
Callian	46 235,71 €	120,00 €	0,00 €	131 428,90 €
Fayence	50 402,65 €	1 830,00 €	189 251,00 €	615 314,54 €
Mons	1 376,43 €	255,00 €	0,00 €	29 865,48 €
Montauroux	62 954,01 €	360,00 €	45 720,78 €	0,00 €
Saint Paul en Foret	4 632,60 €	585,00 €	49 161,87 €	0,00 €
Seillans	4 055,70 €	1 314,13 €	115 645,05 €	10 769,86 €
Tanneron	11 301,19 €	390,00 €	0,00 €	60 497,77 €
Tourrettes	17 706,05 €	773,00 €	115 955,13 €	0,00 €
Total général	220 791,20 €	5 912,13 €	515 733,83 €	1 181 371,38 €

Les autres prestations de service sont principalement issues des frais d'accès au service. Les contributions exceptionnelles proviennent des excédents de fonctionnement des budgets communaux transférés. Les autres recettes correspondent à des subventions de l'agence de l'eau.

2 5 - Financement des investissements

2 5 1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Communes	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	344 577,43 €	200 941,68 €	545 519,11 €
Callian	131 511,05 €	57 294,19 €	188 805,24 €
Fayence	334 755,29 €	294 864,24 €	629 619,53 €
Mons	40 961,53 €	13 355,99 €	54 317,52 €
Montauroux	237 976,41 €	151 348,76 €	389 325,17 €
Saint Paul en Foret	28 378,92 €	16 148,06 €	44 526,98 €
Seillans	158 750,69 €	279 109,99 €	437 860,68 €
Tanneron	92 141,18 €	11 589,60 €	103 730,78 €
Tourrettes	128 808,31 €	171 892,54 €	300 700,85 €
Total général	1 497 860,81 €	1 196 545,05 €	2 694 405,86 €

2 5 2 - État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2020.

Exercices	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €	0,00 €	4 355 570.94 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	354 002.23 €
	En intérêts	131 085.70€ €

2 5 3 - Taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2020
Recettes de fonctionnement	6 363 980 €
Dépenses de fonctionnement	4 869 20 €
Epargne de gestion	1 669 553 €
Résultat financier	174 779 €
Epargne brute	1 494 774 €
Taux d'épargne brute (en %)	23.48%
Capital de la dette	354 002 €
Epargne nette	1 140 772 €

2 5 4 - Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	83 709,00 €
Callian	220 748,67 €
Fayence	262 016,40 €
Mons	34 825,57 €
Montauroux	156 917,02 €
Saint Paul en Foret	27 668,89 €
Seillans	177 702,96 €
Tanneron	92 991,60 €
Tourrettes	193 618,41 €
Total général	1 250 198,52 €

2 5 5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Travaux 2020

Chemisage divers rue BAGNOLS
Réfection canalisation chemin des granges BAGNOLS
Remplacement conduite AEP existante rue de la Poste BAGNOLS
Réseau adduction Neisson SEILLANS
Réseau eau potable Chemin des Crêtes BAGNOLS
Réseau eau potable Combelongue SEILLANS
Réseau eau potable HLM les Vignasse SEILLANS
Réseaux AEP Centre Ville Optionnelle 1 FAYENCE

2 5 6 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Projets 2021

Réseau AEP Chemin de la Rouvière BAGNOLS
Réseaux AEP Centre Ville Optionnelle 1 FAYENCE
Maillage AEP BAGNOLS Carrefour ST Denis / Granges
Renouvellement canalisation AEP Bassin Fontenouille CALLIAN
Renouvellement de la canalisation RD563 (TO2) FAYENCE
Travaux maillage St Laurent Costes MONS
Travaux de déviation futur Rond-Point MONTAUROUX
Bâtiment pour la régie (AMO, MO et travaux)

2 6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

2 6 1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Etant donné que 2020 est la première année d'activité de la régie des Eaux du Pays de Fayence, il n'y a pas eu d'abandon de créance.

3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3 1 - Le patrimoine

Le service de l'assainissement collectif remplit deux missions principale (collecte et traitement), pour cela le service est composé de différents ouvrages :

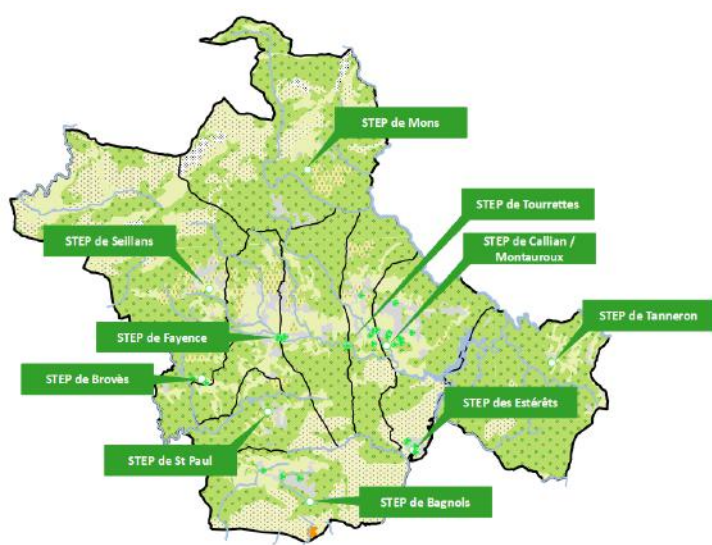
3 1 1 - Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte s'étend sur 150 km, principalement autour des centres-villes et dans la plaine entre Fayence et Montauroux.



21 postes de relevage
7 Déversoirs d'orage
2 bassins d'orage.

3 1 2 - Epuration et traitement des boues



L'eau traité par les **10 stations d'épuration** se rejette dans le milieu naturel, soit par le biais de vallon comme c'est le cas pour Mons, Tanneron, Brevès, Les Estérêts, Bagnols, soit dans un cours d'eau.

Les usines de Seillans village, Fayence, Tourrettes, Callian / Montauroux, quant à elles restituent l'eau dans le Riou blanc.

Trois grands procédés d'épuration sont mis en œuvre :

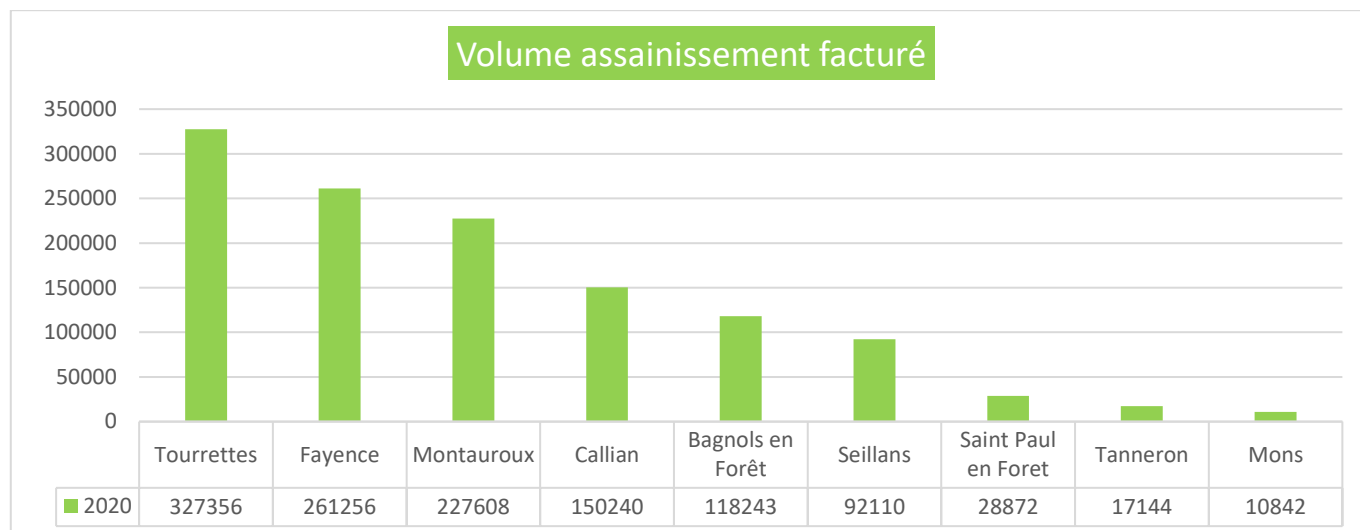
- Lit bactérien
- Filtre planté de roseau
- Boues activées



3 2 - Caractérisation technique du service

3 2 1 - Volumes facturés

Le service public d'eau potable a vendu 1°233 671 m3 pour l'exercice 2020.



3 2 2 - Détail des imports et exports d'effluents

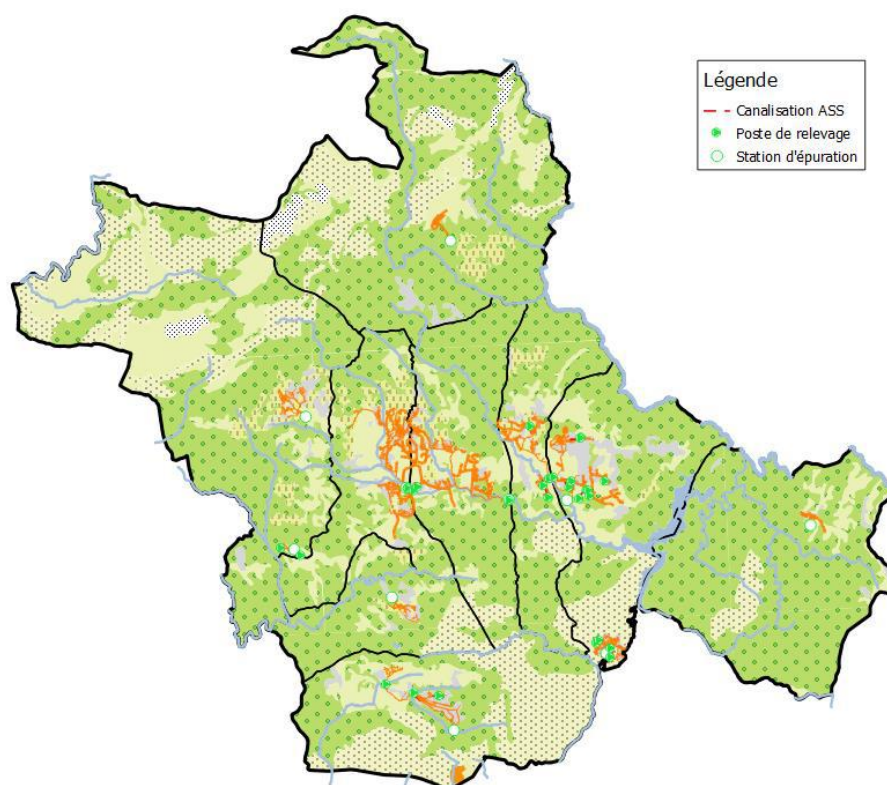
Le site de dépotage de Callian/Montauroux, situé chemin de Fondurane à Montauroux, est équipé pour recevoir les sous-produits de l'assainissement issus du territoire géographique de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). En 2020, 176 m3 ont été dépotés sur le site.

3 2 3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Aucune autorisation de déversement n'a été accordée en 2020.

3 2 4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau est constitué de 152.70 km de canalisation de collecte gravitaire et de 5.20 km de canalisation de refoulement.

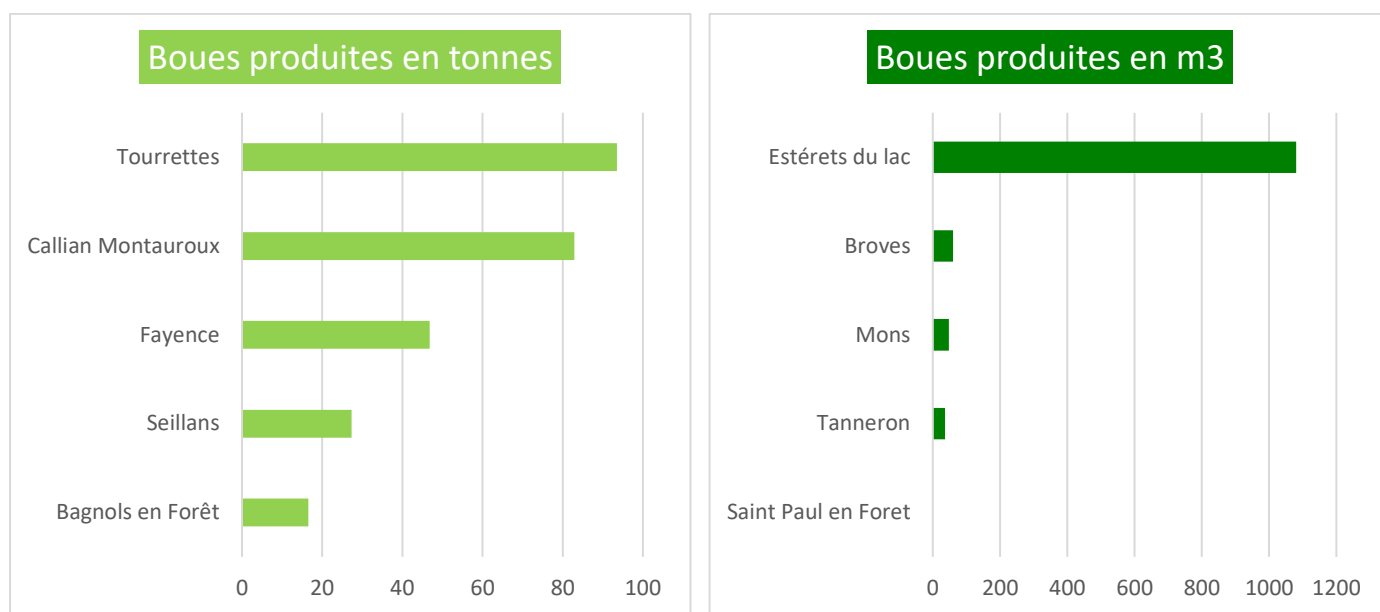


3 2 5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées

Non station	Date construction	Capacité de traitement (E.H)	Débit nominal jour temps sec (m3/j)	Procédé de traitement - File eau	Procédé de traitement - File boues
Bagnols en Forêt	2009	4500	667	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Callian / Montauroux	2017	9200	1805	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage
Fayence	1991	700	1500	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Mons	1990	900	135	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Estérets du lac	1988	1800	300	Boue activée	Filtre planté de roseau
Saint Paul en Foret	2013	1600	240	Filtre planté de roseau	Filtre planté de roseau
Seillans	1993	2800	465	Boue activée	Filtre à bande
Broves	2000	400	60	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tanneron	1987	400	NC	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tourrettes	2003	500	1100	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage

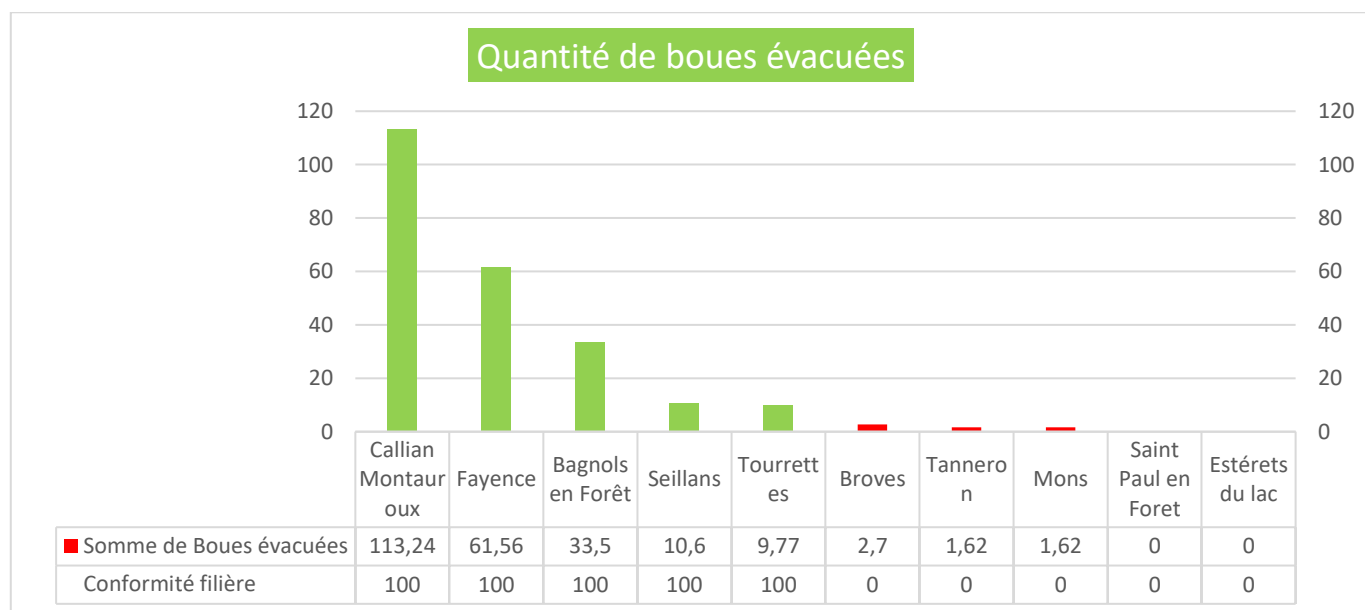
3 2 6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Les différentes stations d'épuration ont produit l'équivalent 234.61 tonnes de matières sèches qui ont été évacuées vers les plateformes de compostage de Tarascon et Saint Julien le Montagne qui toutes les deux agréées par l'agence de l'eau.



NOTA : Les boues qui sont traitées dans un filtre planté de roseau sont évacuées en moyenne tous les 10 ans.

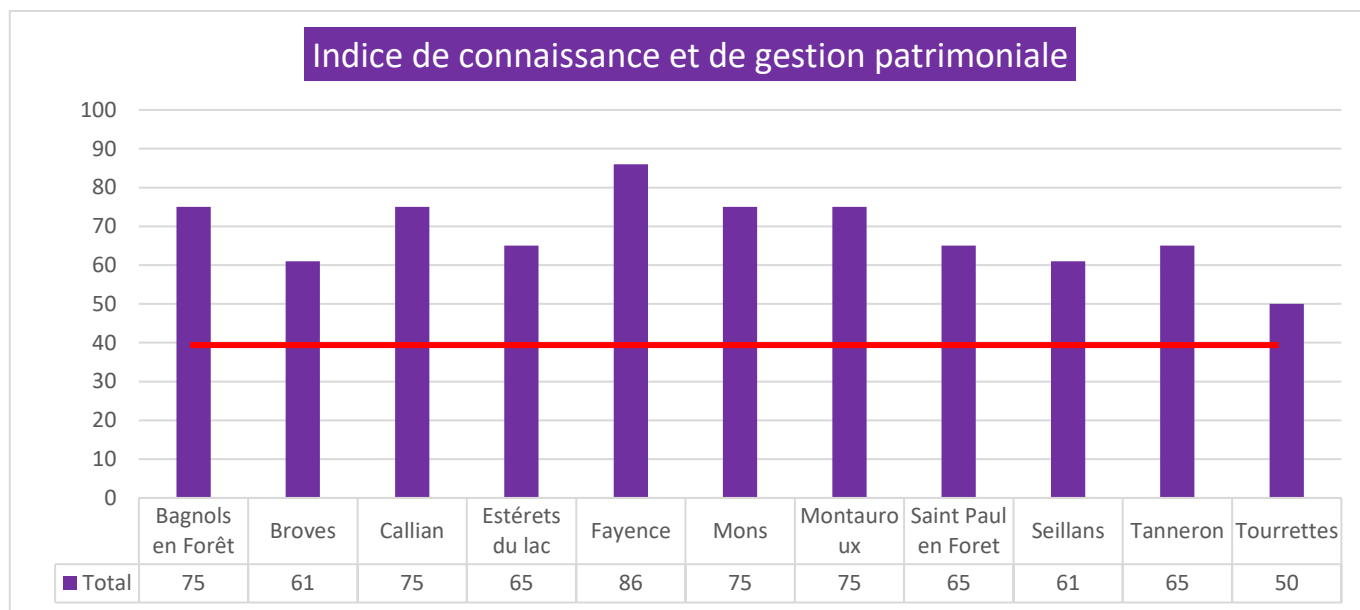
3 3 - Les indicateurs de performance

3 3 1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

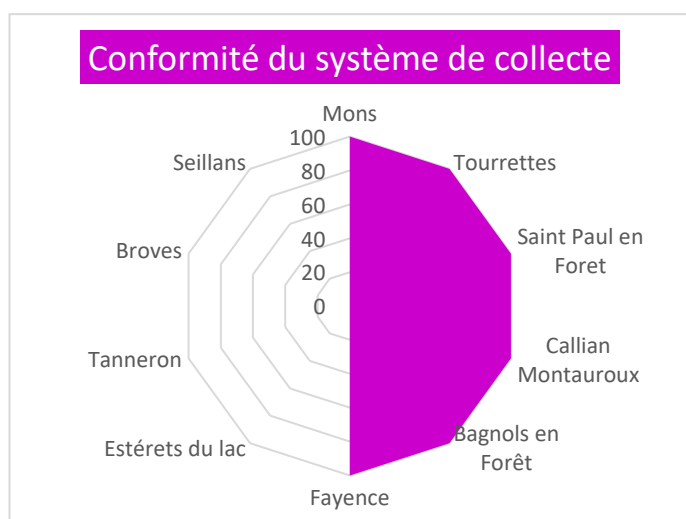
Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Sans zonage d'assainissement collectif établi par la collectivité cet indicateur n'est pas calculable.

3 3 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



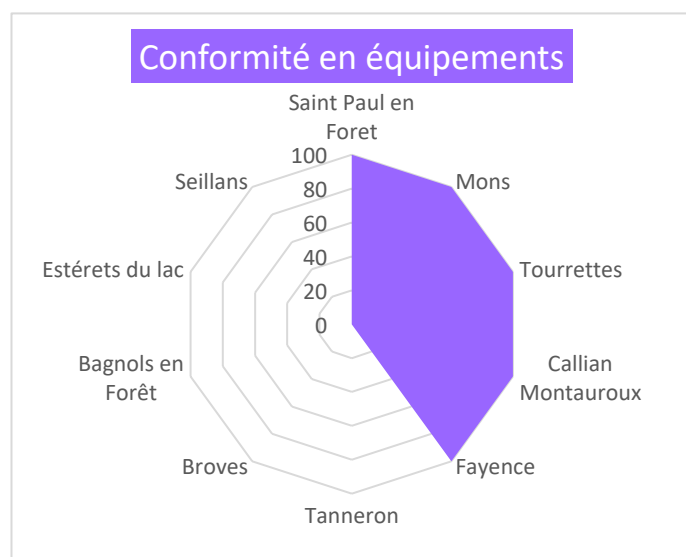
3 3 3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **80%**

3 3 4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

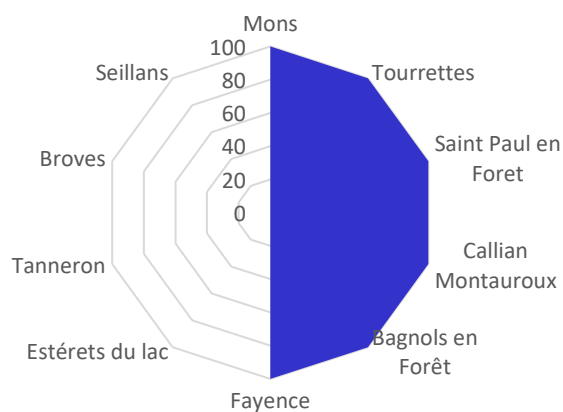


Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **74%**

ouvrages d'épuration (P205.3)

Conformité en performance



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **80%**

3 3 6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Voir paragraphe 3.2.6 « Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration »

3 4 - Tarification de l'eau et recettes du service

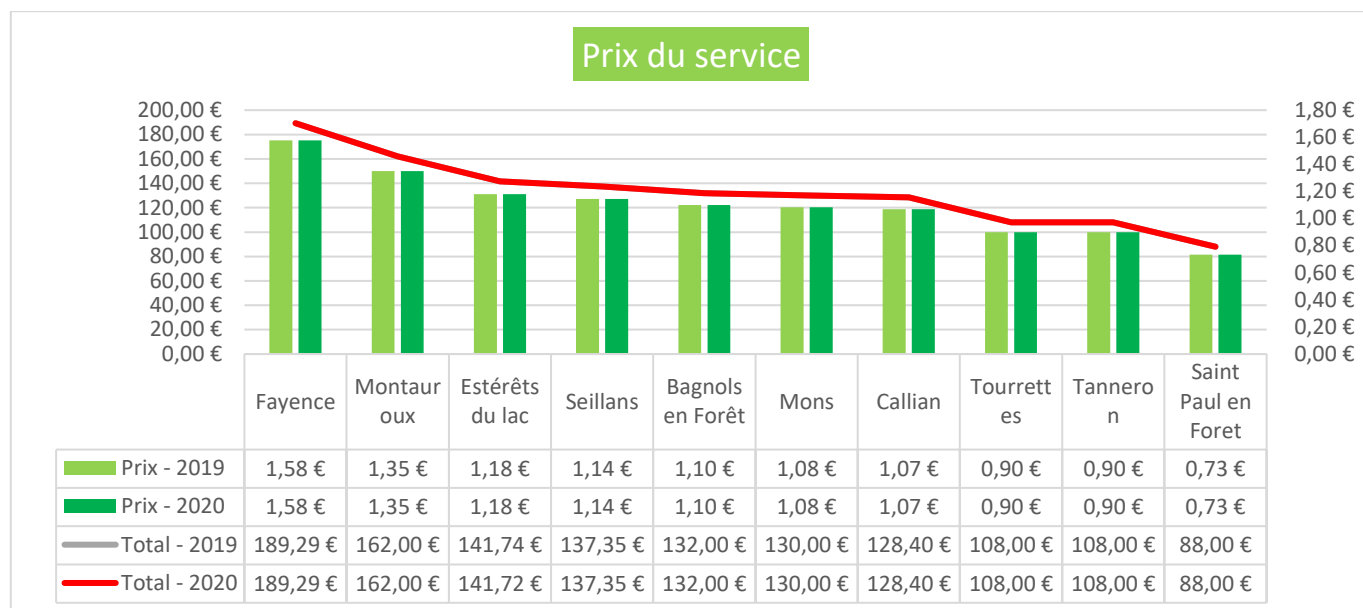
3 4 1 - Modalités de tarification

La facture d'assainissement comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Monôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Callian	Binôme saisonnier	Février / Juin / Octobre	Mars / Juillet / Novembre
Fayence	Binôme saisonnier par tranche	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme par tranche	Octobre	Novembre
Estérets du lac	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Montauroux	Binôme saisonnier	Mai / Octobre	Juin / Novembre
Saint Paul en Forêt	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme saisonnier	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme par tranche	Octobre	Janvier / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mars / Octobre	Avril / Novembre

3 4 2 - Facture d'eau type (D204.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2020 pour l'année 2019 et au 01/01/2021 pour 2020.



Conformément au pacte de transfert, les tarifs ont été maintenus pour l'année 2020. Toutefois quelques ajustements des taux de TVA ont été opérés.

Assainissement 🏡 : Mons à 5,5%, Bagnols et les Estérêts du lac à 10% en 2019 et 0,0% en 2020

Décomposition des prix unitaires :

Communes	Part collectivité						Part délégataire			Taxes et redevances		
	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3*		Tarif de 61 à 120 m3*		Tarif délégataire		TVA	Redevance modernisation		
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	0,00 €	0,00 €	0,9500 €	0,9500 €	0,9500 €	0,9500 €	0,0000 €	0,0000 €	10	0	0,15 €	0,15 €
Callian	26,40 €	26,40 €	0,7000 €	0,7000 €	0,7000 €	0,7000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Estérêts du lac	0,00 €	0,00 €	0,8012 €	1,0310 €	0,8012 €	1,0310 €	0,2300 €	0,0000 €	10	0	0,15 €	0,15 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	0,9670 €	0,9670 €	1,0360 €	1,0360 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Mons	40,00 €	40,00 €	0,6000 €	0,6000 €	0,6000 €	0,6000 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	0	0,15 €	0,15 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Saint Paul en Foret	0,00 €	0,00 €	0,7000 €	0,7000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Seillans	61,75 €	61,75 €	0,4800 €	0,4800 €	0,4800 €	0,4800 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Tanneron	0,00 €	0,00 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Tourrettes	0,00 €	0,00 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €

* : Les tranches tarifaire de la commune de Saint Paul en Forêt sont de : 0 à 100 m3 et 101 à 120 m3

Décomposition d'une facture 120 m3

Commune	Part collectivité						Part délégataire				Taxes et redevances			
	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total délégataire		Modernisation		TVA	Total T & R		
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	0,00 €	0,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	13,20 €	0,00 €	31,20 €	18,00 €
Callian	26,40 €	26,40 €	84,00 €	84,00 €	110,40 €	110,40 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Estérêts du lac	0,00 €	0,00 €	96,14 €	123,72 €	96,14 €	123,72 €	27,60 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	14,17 €	0,00 €	32,17 €	18,00 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	120,18 €	120,18 €	171,29 €	171,29 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Mons	40,00 €	40,00 €	72,00 €	72,00 €	112,00 €	112,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	7,15 €	0,00 €	25,15 €	18,00 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	120,00 €	120,00 €	144,00 €	144,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Saint Paul en Foret	0,00 €	0,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Seillans	61,75 €	61,75 €	57,60 €	57,60 €	119,35 €	119,35 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tanneron	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tourrettes	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €

3 4 3 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Modernisation	Régularisation vente d'eau	Total recette
Bagnols en Forêt	130 067,00 €	0,00 €	17 736,00 €	0,00 €	130 067,00 €
Callian	148 339,00 €	21 781,00 €	22 873,00 €	0,00 €	148 339,00 €
Fayence	372 186,00 €	71 872,00 €	39 256,00 €	0,00 €	372 186,00 €
Mons	18 171,00 €	10 040,00 €	1 626,00 €	0,00 €	18 171,00 €
Montauroux	311 383,00 €	31 466,00 €	36 926,00 €	0,00 €	311 383,00 €
Saint Paul en Foret	22 300,00 €	0,00 €	4 705,00 €	0,00 €	22 300,00 €
Seillans	104 750,00 €	47 882,00 €	13 370,00 €	0,00 €	104 750,00 €
Tanneron	6 330,00 €	0,00 €	2 722,00 €	0,00 €	6 330,00 €
Tourrettes	294 620,00 €	81 839,00 €	49 103,00 €	0,00 €	294 620,00 €
Total général	1 408 146,00 €	264 880,00 €	188 317,00 €	0,00 €	1 408 146,00 €

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autres prestations de service	Autres recettes	Contribution exceptionnelle
Bagnols en Forêt	9 626,03 €	135,00 €	53 195,71 €	51 470,36 €
Callian	4 154,00 €	1 748,18 €	27 817,67 €	6 325,50 €
Fayence	22 435,02 €	90,00 €	67 902,45 €	26 301,86 €
Mons	5 646,22 €		2 190,00 €	4 687,52 €
Montauroux	53 218,40 €	2 644,78 €	238,42 €	17 884,95 €
Saint Paul en Foret	1 481,00 €		82 456,42 €	8,60 €
Seillans	17 600,00 €	45,00 €	3 973,28 €	51 238,17 €
Tanneron			19 033,11 €	9,31 €
Tourrettes	33 003,30 €	45,00 €	0,00 €	40,33 €
Total général	147 163,97 €	4 707,96 €	256 807,06 €	157 966,60 €

Les autres prestations de service sont principalement issues des frais d'accès au service. Les contributions exceptionnelles proviennent des excédents de fonctionnement des budgets communaux transférés. Les autres recettes correspondent à des subventions de l'agence de l'eau.

3 5 - Financement des investissements

3 5 1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Communes	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	566 124,14 €	636 589,94 €	1 202 714,08 €
Callian	53 892,41 €	7 480,10 €	61 372,51 €
Fayence	341 914,35 €	243 564,27 €	585 478,62 €
Mons	22 203,75 €	2 241,18 €	24 444,93 €
Montauroux	261 926,32 €	200 943,96 €	462 870,28 €
Saint Paul en Foret	7 380,82 €	2 669,43 €	10 050,25 €
Seillans	147 730,02 €	64 715,37 €	212 445,39 €
Tanneron	48 009,39 €	1 744,40 €	49 753,79 €
Tourrettes	132 172,33 €	9 728,40 €	141 900,73 €
Total général	1 581 353,53 €	1 169 677,05 €	2 751 030,58 €

3 5 2 - État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2020.

Exercices	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0,00 €	12 946.56 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	0,00 €
	En intérêts	87 405.89€

3 5 3 - Taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2020
Recettes de fonctionnement	1 913 35 €
Dépenses de fonctionnement	1 613 194 €
Epargne de gestion	414 448 €
Résultat financier	114288 €
Epargne brute	300160 €
Taux d'épargne brute (en %)	15.68 %
Capital de la dette	225 541 €
Epargne nette	74 619 €

3 5 4 - Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	83 709,00 €
Callian	220 748,67 €
Fayence	262 016,40 €
Mons	34 825,57 €
Montauroux	156 917,02 €
Saint Paul en Foret	27 668,89 €
Seillans	177 702,96 €
Tanneron	92 991,60 €
Tourrettes	193 618,41 €
Total général	1 250 198,52 €

3 5 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Travaux 2020

Chemisage divers rue BAGNOLS

Extension EU chemin des granges BAGNOLS

Remplacement conduite EU existante rue de la Poste BAGNOLS

Réseaux EU Centre Ville Optionnelle 1 FAYENCE

3 5 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets 2021

Réseau EU Chemin de la Rouvière BAGNOLS

Réseaux EU Centre ville Tranche Optionnelle 2 FAYENCE

STEP du village - Presse à Vis SEILLANS

Travaux de transformation sortie presse STEP TOURRETTES

STEP de Brovès SEILLANS Tranche 1

Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) AC

3 6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

3 6 1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

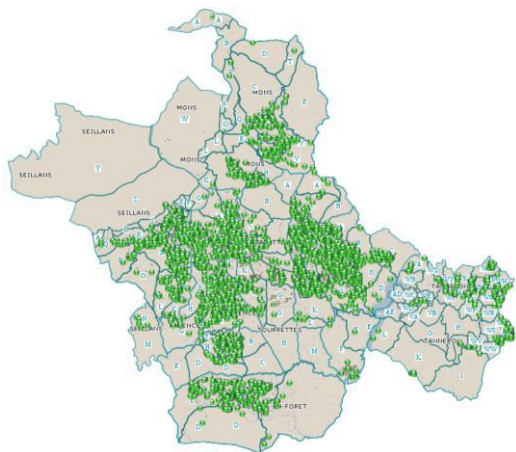
Etant donné que 2020 est la première année d'activité de la Régie des Eaux du Pays de Fayence, il n'y a pas eu d'abandon de créance.

4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4 1 - Prestations assurées par le SPANC

Contrairement aux autres services de la régie les équipements n'appartiennent pas à la collectivité. Les missions qui ont été confiées, depuis février 2015, sont le :

- Conseil à l'utilisateur
- Contrôle technique des dispositions d'assainissement non collectif
- Suivi administratif des demandes



9460
installations

4 2 - Caractérisation technique du service

4 2 1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	☒
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	☒
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	☒
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	☒

B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

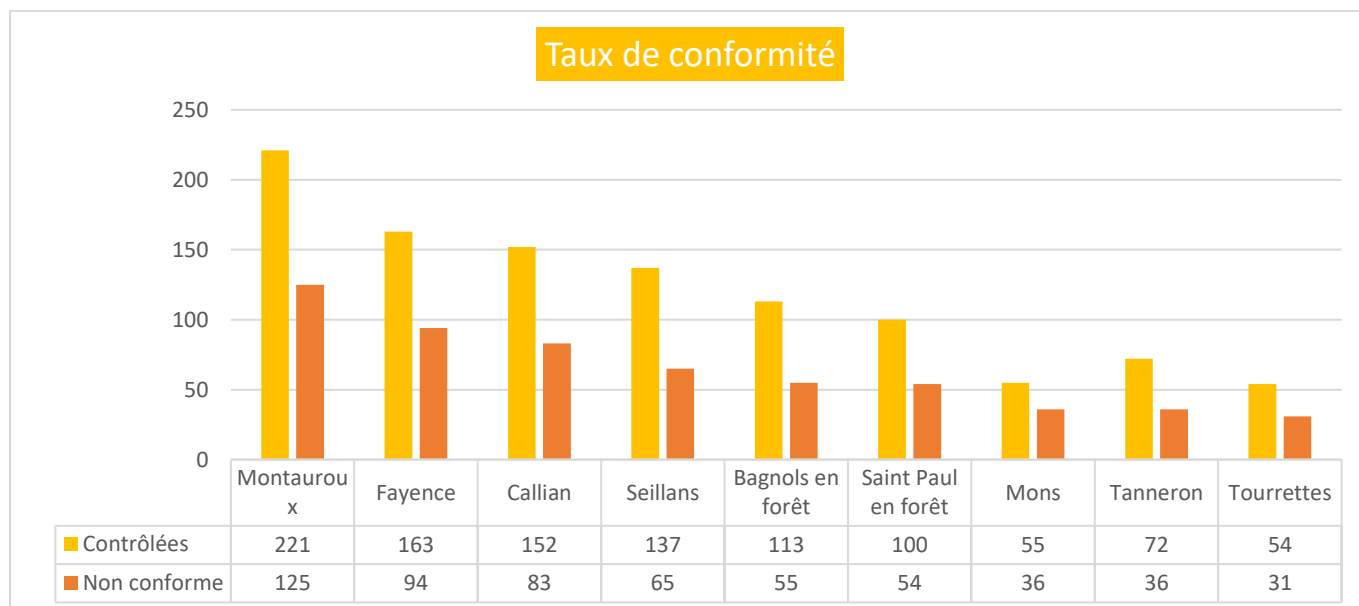
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	☐
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	☐
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	☐

4 3 - Indicateurs de performance

4 3 1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre de contrôles jugés conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020**,
- D'autre part le nombre total de contrôles effectués **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020**.



Pour l'année **2020**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{Nombre de contrôles conformes ou installation mises en conformité} \times 100}{\text{Nombre total de contrôles effectués}} = 54.84 \%$$

Contrôles		Année
Nombre total de contrôles depuis la création du service		11 158
Nombre de contrôles conformes ou installations mises en conformité depuis la création du service		6120

4 4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service

4 4 1 - Modalités de tarification

Installation de moins de 20 EH		
Installations existantes	Contrôle périodique	125€ TTC
	Contrôle ponctuel	175€ TTC
	Contrôle de vente	175€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées	Contrôle de conception implantation	150€ TTC
	Contrôle de bonne exécution	150€ TTC

Installation de plus de 20 EH

Installations existantes	Contrôle périodique et diagnostique ne possédant pas d'installation mécanique	Contrôle périodique	300€ TTC
		Contrôle ponctuel	300€ TTC
		Contrôle de vente	300€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées	Contrôle de conception		300€ TTC

4 4 2 - Recettes

	Travaux	Autres prestations de service	Autres recettes	Contribution exceptionnelle
SPANC	0,00 €	131 206,00	0,00 €	0,00 €
Total général	0,00 €	131 206,00	0,00 €	0,00 €

4 5 - Financement des investissements

4 5 1 - Montants financiers des travaux réalisés

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
SPANC	3 791,73 €	34 733,71 €	38 525,44 €
Total général	3 791,73 €	34 733,71 €	38 525,44 €

Les investissements correspondent à la participation aux études liées à la construction de la maison de l'eau.

4 5 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Travaux 2020

Frais d'études Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) ANC

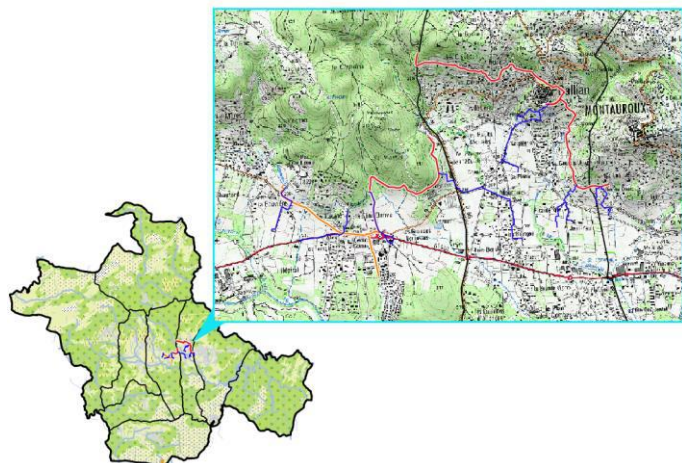
4 5 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets 2021

Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) ANC

5 - L'IRRIGATION

5 1 - Le patrimoine

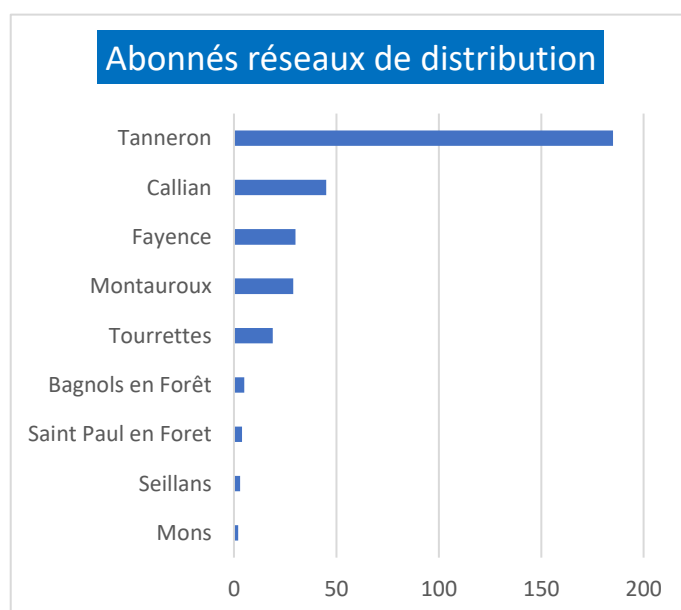
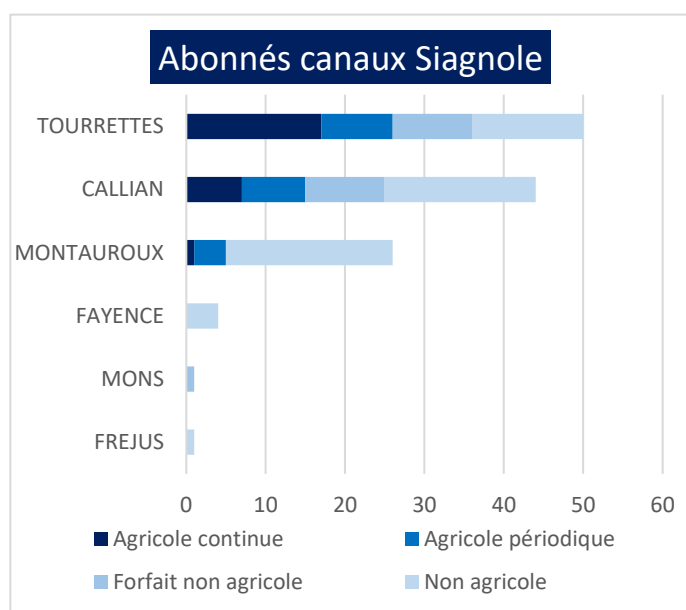


Depuis le 01/11/2021 la REPF s'est vue confiée par le Département du Var le patrimoine agricole du service de la Siagnole. Celui-ci est constitué de 6,300 km de canaux et de 6,400 km de rigoles d'irrigation ainsi que du forage de Tassy1 et de sa conduite d'adduction.



5 2 - Les abonnés

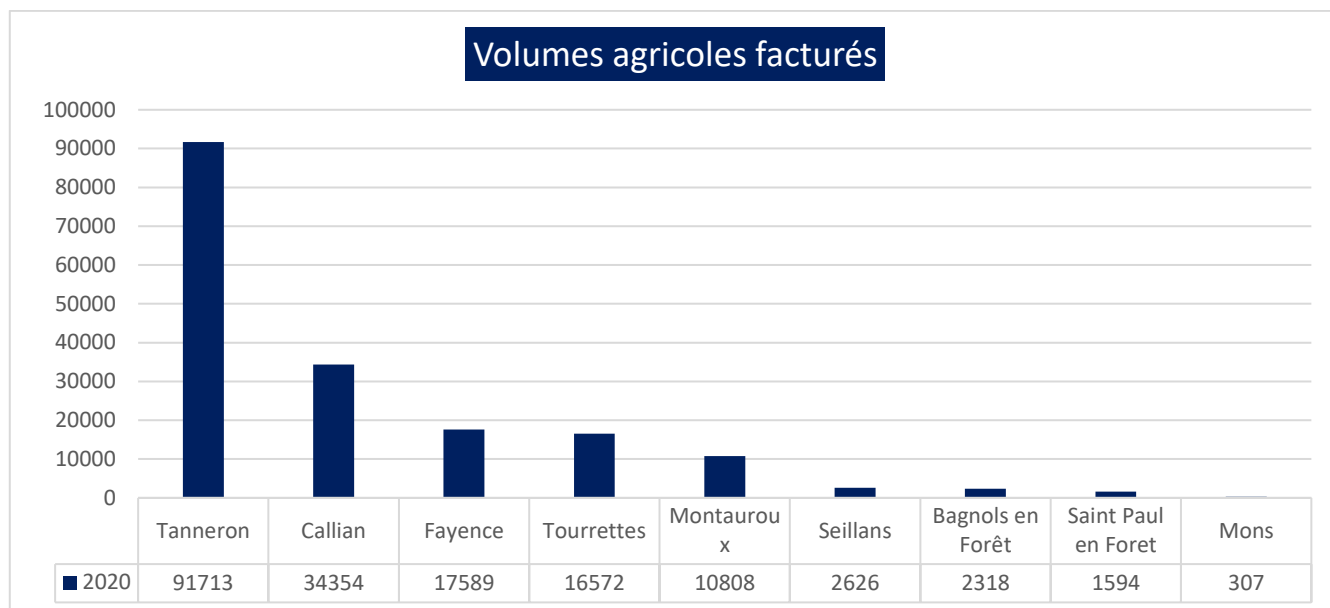
Parmi les usagers agricoles du service il faut distinguer les abonnés « des canaux de la Siagnole », au nombre de 127 (46 agriculteurs 2 irrigations et 79 particuliers non desservis par le réseau d'eau potable), de ceux qui utilisent l'eau des réseaux de distribution, 322 au total (185 sur Tanneron et 137 sur le reste du territoire).



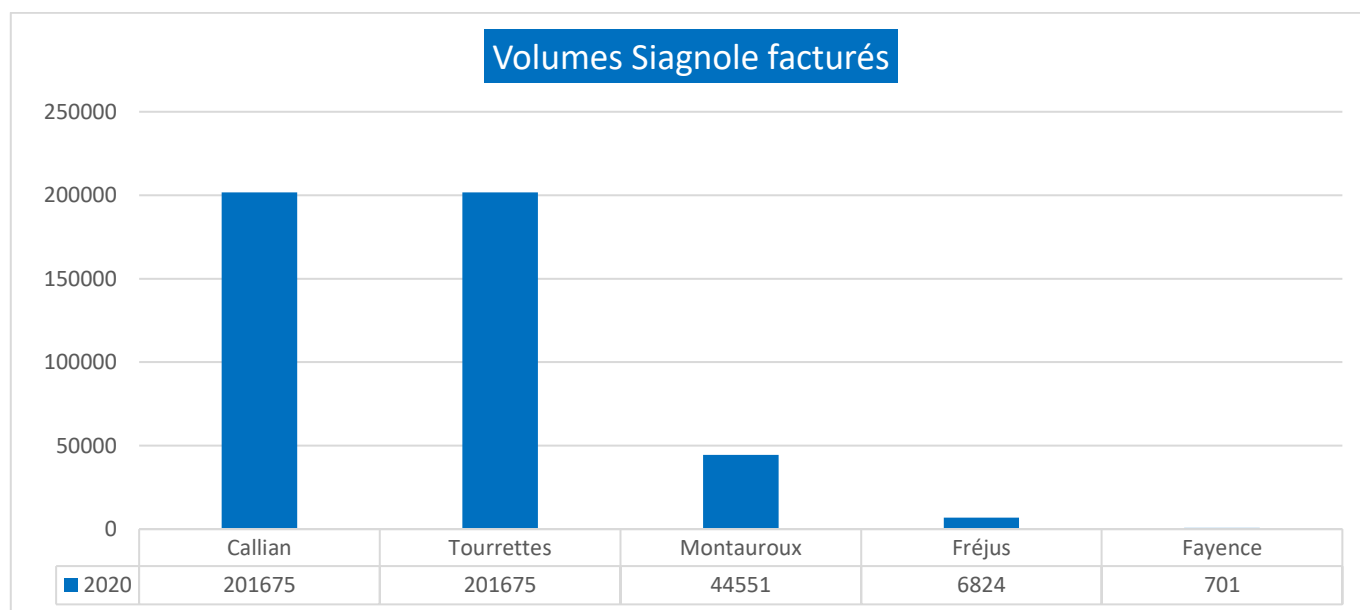
NOTA : Sont comptés à part, le Golf de terre blanche et le stade intercommunal de Tourrettes (2 abonnés Siagnole)

5 3 - Caractérisation technique du service

5 3 1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution



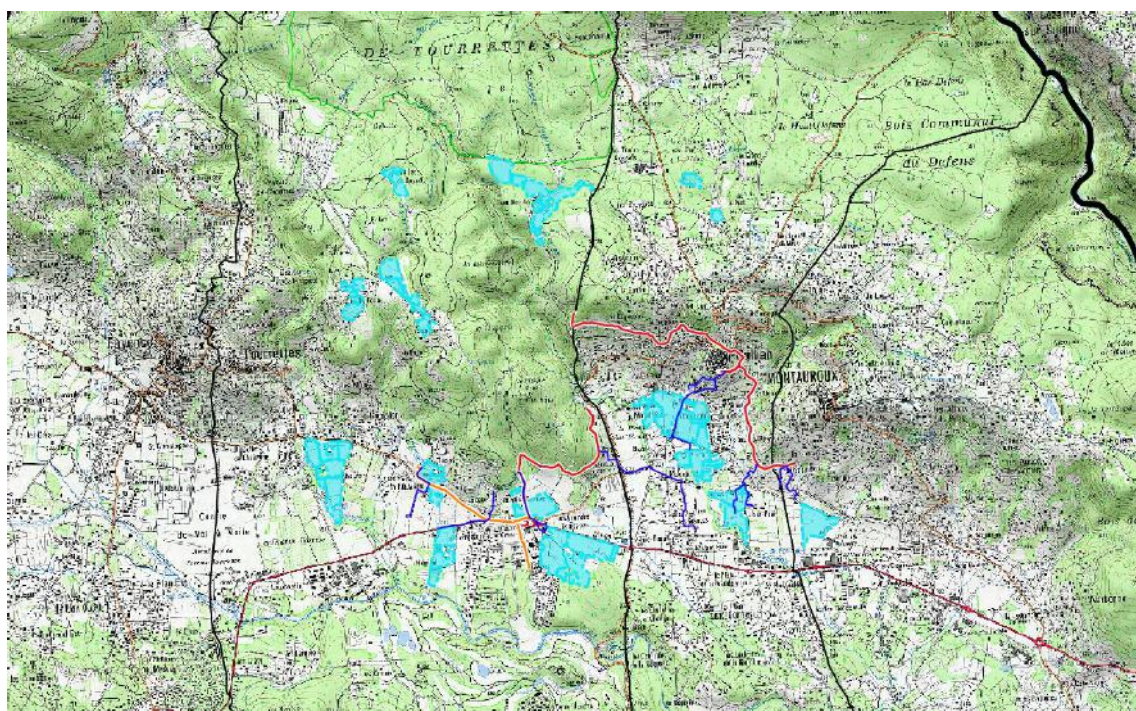
5 3 2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole



NOTA : Les volumes mis en distribution pour le compte du Golf de Terre Blanche (176 932 m³) et le stade intercommunal de Tourrettes (10 121 m³) sont comptés à part.

5 3 3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux de la Siagnole

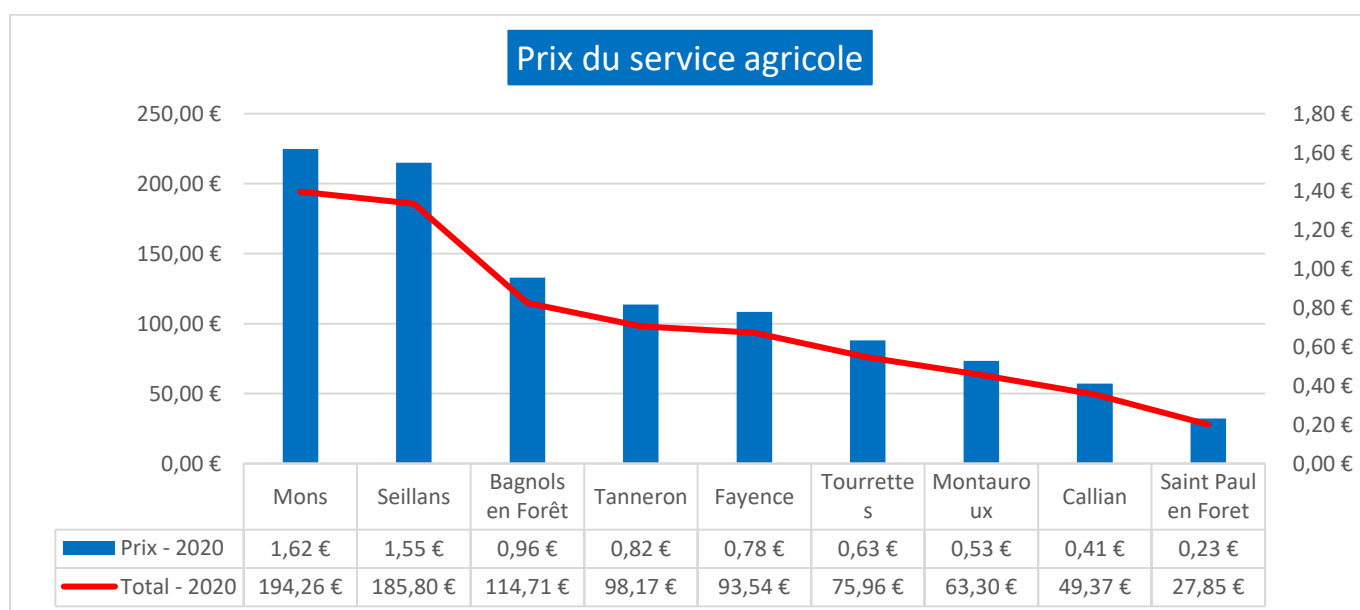
N'apparaissent sur la carte ci-dessous que les terrains irrigués par les canaux d'eau continue / périodique de la Siagnole et le forage de Tassy 1.

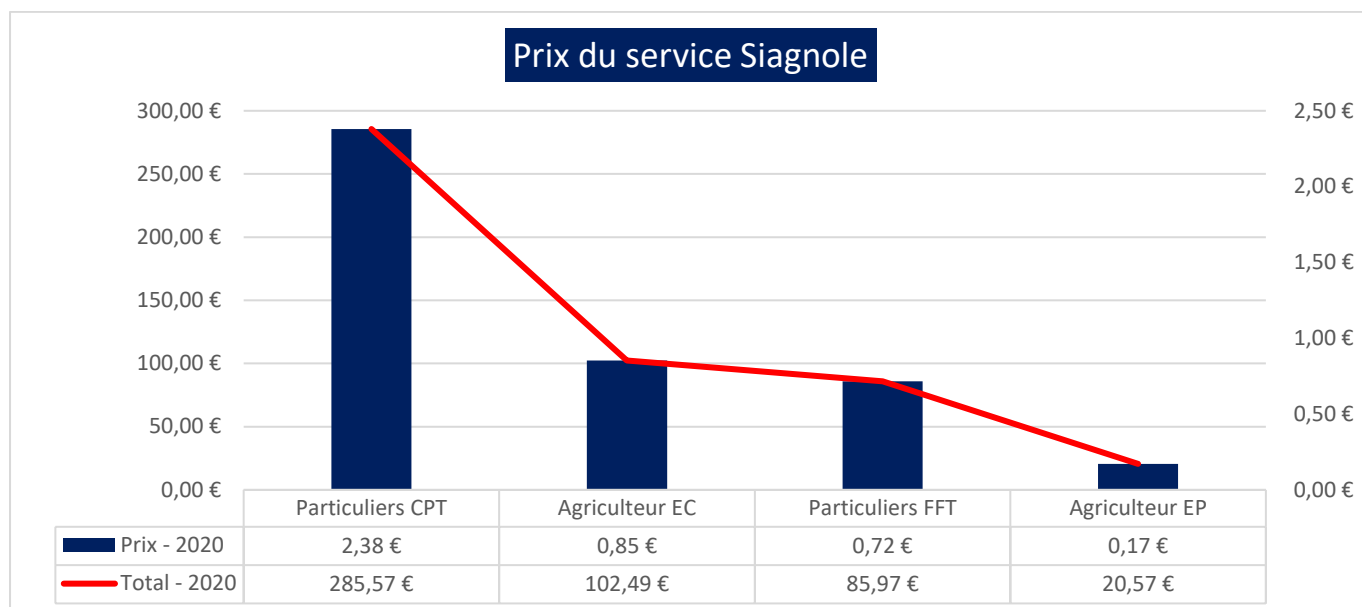


5 3 4 - Structure tarifaire et prix de l'eau

Comme pour les abonnés domestiques, le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3. Ce volume est moins représentatif pour l'usage agricole, mais il permet de faire un comparatif, notamment pour les usagers, non agricole, abonnés au service du canal de la Siagnole.

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2021.





NOTA : le tarif eau périodique est applicable du 15/03 au 15/10 de chaque année.

Le tarif applicable au Golf de Terre Blanche et au stade intercommunal de Tourrettes est de 0.6991 € /m3.